53

musée d'art et d'histoire
rénovation et réaménagement

appel d'offres - deuxième tour

rapport du 15 octobre 1999

GALERAS ARCHITECTES ASSOCIES - 13 chemin des Tulipiers - 1208 Genève - Tel 022 / 736 03 10 - Fax 022 / 736 57 66

TABLE DES MATIERES

REMISE EN VALEUR DU BATIMENT p 1

situation dans la ville p 1

diagnostic et proposition de restauration p 1

installations techniques p 3

LES POINTS SENSIBLES p 4

circulations et nouveaux espaces p 4

L'AMENAGEMENT DU MUSEE ET DE SES COLLECTIONS p 5

la conception muséologique et la présentation des collections p 5

propositions d'aménagement de quelques salles p 6

protection des oeuvres p 6

sécurité p 7

éclairages naturel et artificiel p 7

propositions d'éclairage de quelques salles p 8

information, communication et signalétique interne p 9

LES ETAPES DES ETUDES ET DES TRAVAUX p 10

REMISE EN VALEUR DU BATIMENT

Situation dans la ville

Les qualités spatiales du musée résident principalement dans le caractère monumental de l'édifice. Malgré cette monumentalité dimensionnelle, la présence du bâtiment est peu ressentie comme déterminante visuellement et spatialement. Sa position topographique entre « deux fleuves à voitures », eux-mêmes bordés de « rives à piétons » peu ou pas du tout fréquentées, renforce sa situation pour ainsi dire insulaire et rend son accès problématique. Cette impression d'insularité est renforcée par la présence de deux ponts qui relient le bâtiment au reste de la ville.

Dans la mémoire collective genevoise, le musée est bien situé comme institution mais moins bien situé spatialement, ce qui n'est pas le cas pour le musée Rath, un des acteurs principaux de la place Neuve.

La façade principale, se trouvant sur un dénivelé par rapport aux deux axes routiers et comprenant l'entrée principale, s'aborde par le côté et ne dispose pas d'un dégagement frontal suffisant, la rue Charles Galland le séparant du jardin de l'observatoire.

La création d'une esplanade dans le jardin et la suppression du trafic sur la rue Charles Galland requalifierait la monumentalité de cette façade et lui offrirait le recul nécessaire pour une meilleure lisibilité.

Pour renforcer visuellement la présence du musée, faciliter son repérage dans la ville et dans la mémoire, un dispositif de supports d'information constitué de panneaux posés le long des soubassements de l'édifice sur les façades principales et latérales est proposé. Ces panneaux remplaceront les grilles en fer forgé rouillées et impliqueront la suppression des puits anglais et l'obturation des fenêtres en chêne donnant sur les futures salles d'expositions temporaires. Les trottoirs seront élargis pour permettre une meilleure lecture des façades latérales et de leur signalisation.

Circuit des musées

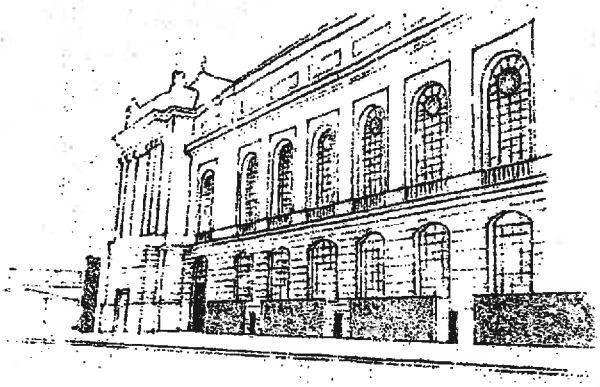

Panneaux de signalisation : entrée Jaques-Dalcroze

Diagnostic et proposition de restauration

Pour redonner à cet édifice la présence qu'il mérite dans la ville, son enveloppe extérieure doit être restaurée et les espaces intérieurs réhabilités afin qu'ils retrouvent leur aspect d'origine.

Les façades en pierre appareillée (savonnière) et les soubassements en roche du Jura sont en général en bon état, quelques pièces des corniches se désagrègent et seront remplacées. Les gaz d'échappement et la pollution de l'air ont noirci les parements extérieurs. Après un lavage à l'eau et un brossage, elles retrouveront leur couleur d'origine. Les joints seront contrôlés et repeints. Sur les corniches, des fils métalliques assurent la protection anti-pigeons; ils sont détendus et ne remplissent plus leur rôle. Ils seront réparés et des compléments seront posés sur les parties saillantes de l'édifice. Les toitures en ardoise naturelle sont entretenues et paraissent en bon état; les ferblanteries des toitures et des façades extérieures sont en cuivre et leur état de conservation est bon. Toutefois, le cuivre a provoqué des coulures vertes sur les parties supérieures des façades. A terme, ces ferblanteries devront être remplacées par des nouvelles en cuivre étamé. Les ferblanteries de la cour intérieure sont en zinc et seront contrôlées; si nécessaire, elles seront remplacées par des nouvelles en cuivre étamé. Les verrières à simple vitrage semblent saines. Les volets d'obscurcissement ne fonctionnent plus. Quelques verres ont été remplacés par des nouveaux de qualités diverses. A terme, elles devront être équipées de doubles vitrages isolants pour éviter les déperditions de chaleur. La peinture du plafond des voûtes de l'escalier principal au niveau beaux-arts s'écaille, probablement dû à une mauvaise isolation des toitures produisant de la condensation; à contrôler. La verrière centrale, dans le hall de l'étage des beaux-arts donnant accès aux deux salles principales, est endommagée et sera remise en état. Les portes métalliques donnant accès au passage à voitures depuis chaque boulevard nécessitent un contrôle et une remise en état générale. Leurs parties supérieures vitrées seront réhabilitées pour amener un peu de lumière naturelle aux espaces de travail. Les fenêtres métalliques sont conservées dans leur intégralité ainsi que les vitraux. Le simple vitrage de ces fenêtres ne répond plus aux critères climatiques et de sécurité. Divers systèmes de protection anti-solaire en place à l'intérieur des salles, tels que panneaux en bois, rideaux, lamelles verticales, stores en toile, stores à rouleau, murs en maçonnerie, etc., donnant à la façade un aspect hétérogène et disgracieux, seront supprimés. Les fenêtres de l'escalier monumental donnant sur la cour intérieure, qui ne sont plus étanches, seront conservées et protégées par la nouvelle façade en verre.

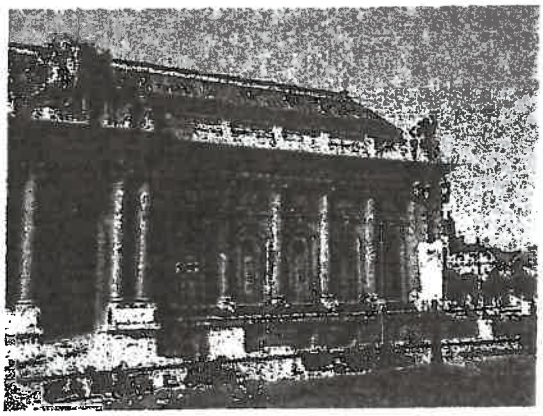

Façade principale: fonds de mur en pierre appareillée noircis, coulures vertes sur les parties supérieures

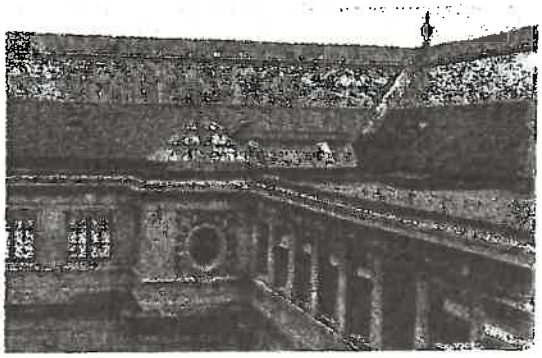

Vue des toitures côté cour

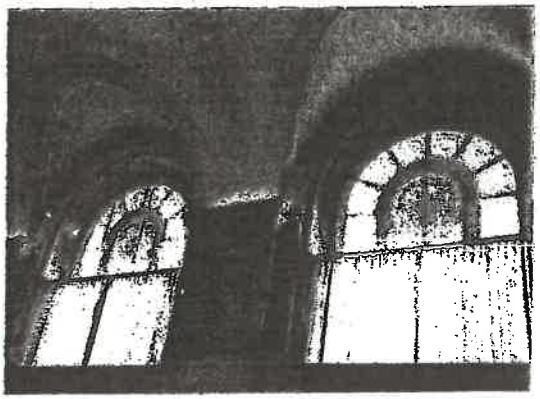

Rideaux d'obscurcissement salles du rez-de-chaussée supérieur

Des nouvelles fenêtres métalliques à double vitrage isolant fermeront les arcs de la galerie couverte de la cour. A terme, les fenêtres en bois des étages donnant sur la cour intérieure pourraient également être remplacées par des nouvelles fenêtres métalliques à double vitrage isolant.
A l'intérieur de l'édifice, plusieurs transformations ont eu lieu depuis la construction de l'édifice à nos jours: obturation partielle des fenêtres, côté boulevards Jaques Dalcroze et Helvétique ainsi que côté passage Burlamachi, par des murs en maçonnerie à couverte horizontale; remplacement des sols d'origine par des sols en marbre et moquette; mise en place de faux plafonds métalliques et en plâtre; insertion de deux ascenseurs; installation de cloisons vitrées devant la cage d'escalier boulevard Jaques Dalcroze; aménagement d'une cuisine, etc. Pour redonner à l'édifice son image d'origine, il est nécessaire de le dégager des interventions antérieures qui nuisent à sa lecture et empêchent le dialogue entre l'espace architectural et les collections.

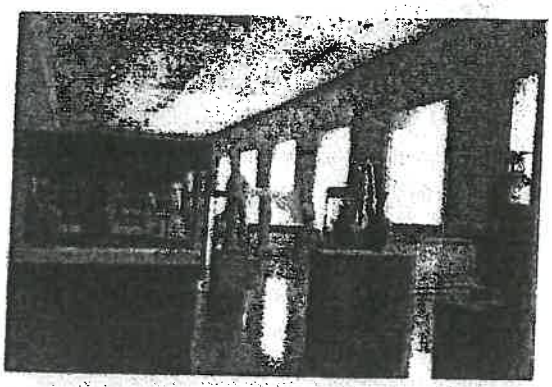

Rez-de-chaussée inférieur: des murs en maçonnerie à couverte horizontale doublent la façade et masquent les fenêtres métalliques à plein cintre. Le projet prévoit la suppression de ces aménagements

Installations techniques

Actuellement, il n'existe pas un concept énergétique global. Il doit être établi sans tarder afin de définir les nouvelles énergies et installations qui assureront le bon fonctionnement du musée.
Au stade actuel nous constatons que :
• le système de chauffage au mazout, distribué par des radiateurs placés dans les salles sous les fenêtres, fonctionne et pourrait être maintenu sous réserve d'un bilan énergétique. Les quelques radiateurs d'origine en place dans les salles beaux-arts seront supprimés et déplacés vers les murs de refend.
• le renouvellement d'air des salles d'exposition se fait en ouvrant les fenêtres. Aucun contrôle climatique et de sécurité n'est possible en laissant les fenêtres ouvertes. Malgré le peu d'informations concernant les installations de ventilation, il paraît judicieux de conserver la gaine en plâtre située dans le sous-sol côté passage Burlamachi et la sous-station de ventilation existante dans le passage à voitures. Le système actuel doit être revu afin qu'il puisse assurer le renouvellement d'air dans toutes les salles d'exposition, le refroidissement et l'humidification de l'air dans certaines salles où des objets plus délicats sont exposés. Une nouvelle sous-station de ventilation au premier sous-sol alimentera toutes les nouvelles salles ainsi que les salles d'expositions temporaires. Des liaisons verticales à créer distribueront les fluides à tous les niveaux. La reprise et l'évacuation d'air se feront par les soupiraux situés dans la façade du passage Burlamachi.

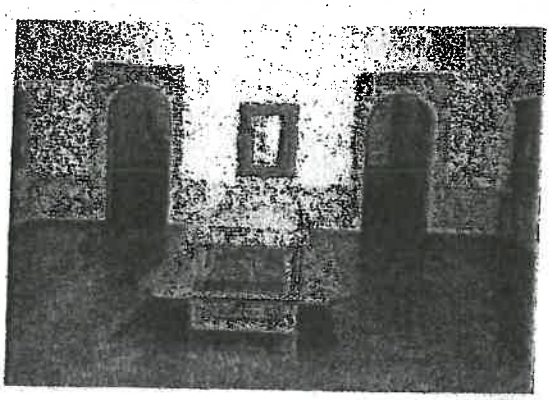

Premier étage: radiateur-siège dans les salles beaux-arts

LES POINTS SENSIBLES

Circulations et nouveaux espaces

La complexe inscription topographique du bâtiment se répercute à l'intérieur de l'édifice et plus particulièrement dans les circulations.
Bien que strictement symétrique, la planimétrie se trouve dérangée par la distribution verticale qui offre plusieurs possibilités d'approche, une sorte de boucle en spirale. Depuis l'entrée on peut soit rester au même niveau soit descendre ou monter. Comment choisir ?
Certes, l'escalier monumental invite à monter, mais le choix reste aléatoire. On est ainsi invité à parcourir le musée dans une sorte d'escalade, d'exploration d'une caverne où les ascensions et les descentes se succèdent. Cette alternance peut constituer une expérience spatiale intéressante, riche en rebondissements et surprises, mais fatigante pour les visiteurs. L'ascenseur existant ne répond pas à une bonne fluidité verticale des visiteurs du fait de son éloignement de l'accueil. On est donc amenés à proposer deux nouveaux ascenseurs vitrés reliant, à travers une plate-forme de distribution, tous les niveaux et se prolongeant jusqu'aux nouveaux espaces créés au deuxième sous-sol. Ce nouveau dispositif double, par une verrière verticale transparente, la façade sud-ouest sur cour, améliore les accès aux étages et l'orientation des visiteurs. Depuis l'accueil et les salles beaux-arts, on y accède par les portes-fenêtres existantes et celle à créer. Aux autres étages, les deux premières fenêtres des façades latérales seront transformées en portes pour créer des liaisons avec la passerelle.
Cette intervention dote la cour intérieure d'une nouvelle perception spatiale et visuelle; en effet, ce pan de verre agit comme un écran sur lequel se reflète l'ensemble de la cour qui se modifie en fonction de la lumière et du temps.
Ce nouveau volume devient un point fort du musée, capable d'attirer le public vers la cour. Dans le même sens, la galerie couverte sera aménagée afin de recevoir la libraire, la médiathèque et la salle pédagogique. Ces nouveaux espaces chauffés seront séparés de la cour par des vitrages ouvrants. La cour restera à ciel ouvert, conservera le bassin, permettra l'extension de la cafétéria en été et l'accueil des manifestations exceptionnelles. Son revêtement minéral rendra possible la mise en place d'expositions en plein air.

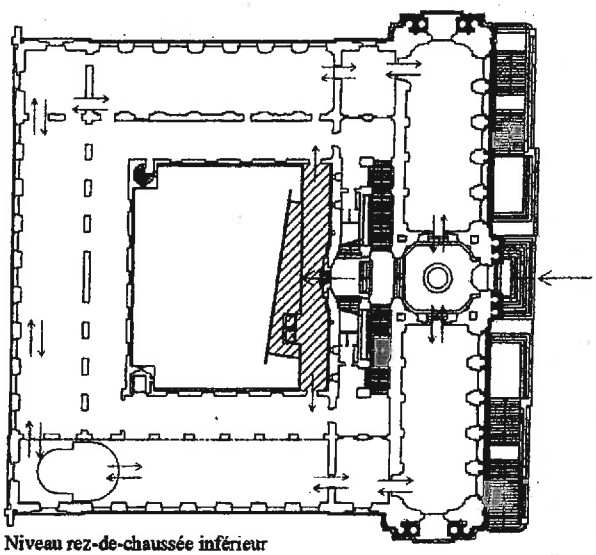

Niveau rez-de-chaussée inférieur

parcours principal

parcours secondaire

plate-forme de distribution

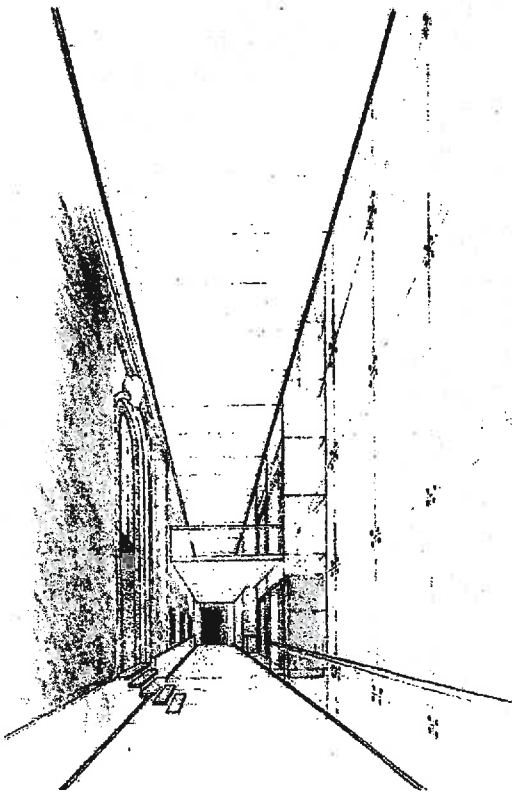

Rez-de-chaussée supérieur: vue de la plate-forme de distribution et des nouveaux ascenseurs

Sous la cour seront creusés deux niveaux qui abriteront la salle de conférence, les services, l'abri des biens culturels, les dépôts ainsi que les locaux techniques et de gestion des collections. Le dégagement attenant à la salle de conférence sera éclairé naturellement par la verrière et desservira également les salles d'expositions temporaires et d'archéologie régionale.

Une nouvelle cuisine plus spacieuse sera réaménagée dans la partie nord-ouest de la mezzanine sur le passage à voitures, dotée d'une ventilation mécanique et d'un jour naturel; elle sera reliée directement aux salles du sous-sol par l'ascenseur de service existant. Les mezzanines des ateliers des artisans, actuellement situées dans ce passage, seront desservies par une passerelle métallique accessible depuis le niveau de la cafétéria.

La couverture de la cour

La couverture permanente de la cour n'a pas été retenue dans la proposition pour les raisons suivantes:
- l'acoustique de la cour deviendrait problématique
- le bilan énergétique serait défavorable
- le coût élevé ne justifierait pas la surface gagnée
- l'impact visuel sur le fronton de la façade sud-ouest nuirait à l'architecture.

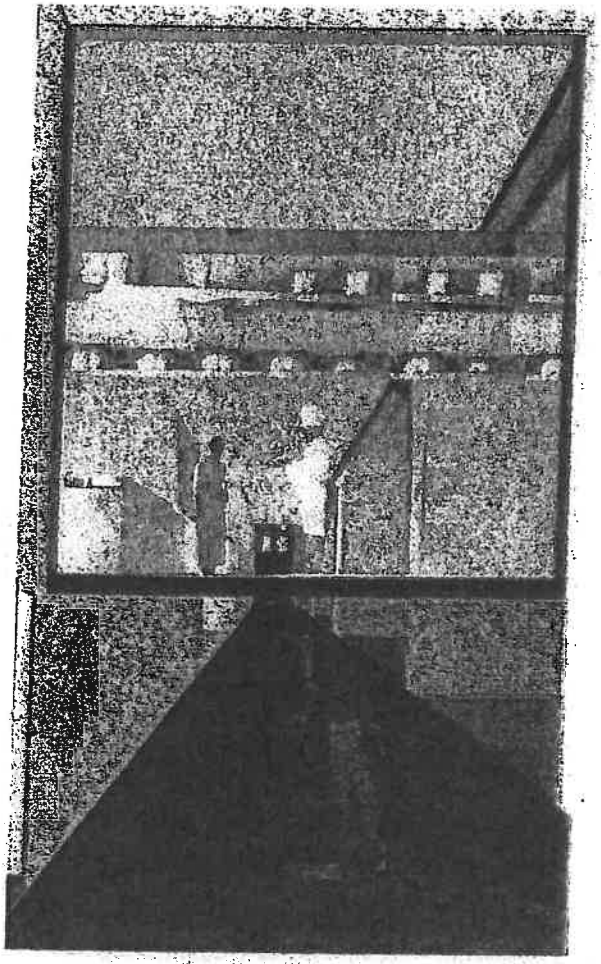

Nouvelle cuisine au-dessus du passage à voitures

L'AMENAGEMENT DU MUSEE ET DE SES COLLECTIONS

La conception muséologique et la présentation des collections

Pour redonner un nouvel attrait aux collections, la muséologie doit obéir à un scénario interne qui met en relation les objets d'art exposés et leurs contenus avec les supports et la volumétrie des salles. Malgré une relative uniformité des salles d'exposition, il faut aborder chaque collection et son espace de manière particulière. Proposer pour chaque salle un script, une dramaturgie adéquate. Créer une suite de séquences à la manière d'un montage cinématographique en les articulant par des modules didactiques (bornes interactives, expositions dossier), pour relancer l'intérêt du visiteur. Introduire des pauses. Proposer au visiteur des expériences spatiales et visuelles qui se fixent dans sa mémoire comme appartenant au Musée d'Art et d'Histoire.
La cohérence des lieux d'exposition est assurée par une sélection restreinte de matériaux, couleurs, éclairages et par l'unité du mobilier (vitrines, socles et supports), du graphisme et de la signalisation.

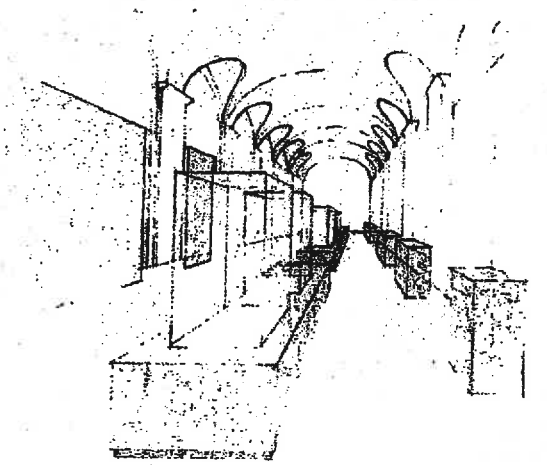

Proposition pour une salle d'archéologie antique

Propositions d'aménagement de quelques salles

La salle des armures:
Actuellement, la salle des armures a un air désuet et trop statique par rapport à l'événement relaté, à savoir l'Escalade. De plus, les vitrines entre les arcs divisent la surface de la salle et empêchent la circulation fluide des visiteurs.
Deux « murs vitrines » seront disposés dans le sens longitudinal de la salle. Dans l'espace entre les deux murs, un escalier permettra au public de se mettre en situation, comme une métaphore de l'événement historique relaté.
A l'intérieur des vitrines seront exposés les armures et autres objets relatifs à l'Escalade.

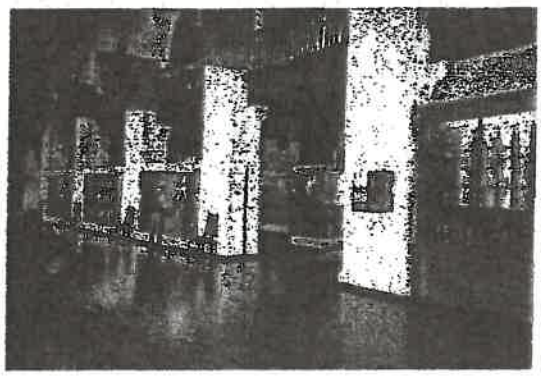

Les salles des instruments de musique - création d'un mur sonore:
Instruments de musique accrochés sur le mur de refend (à des hauteurs et distances différentes). Devant chaque instrument, le support d'information sera équipé d'une borne sonore qui permettra de déclencher le son correspondant à l'instrument. Ces supports feront office de barrière de protection entre les visiteurs et les instruments. A l'entrée et à la sortie de la salle, le visiteur entendra un morceau de musique.

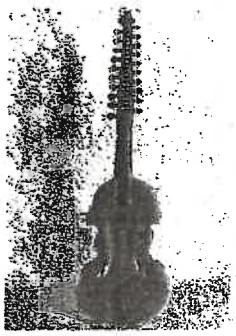

Protection des oeuvres

Pour répondre aux consignes climatiques, il est indispensable d'améliorer le coefficient thermique des simples vitrages. Un panneau intérieur coulissant sera installé dans les embrasures de toutes les fenêtres des salles d'exposition, à l'exception des salles beaux-arts du rez-de-chaussée supérieur.
Ce panneau plein créera une barrière verticale chaude devant la fenêtre et empêchera le froid de rentrer; en même temps, il protégera les objets et les visiteurs de la lumière naturelle et du soleil. Ce système amovible et réversible permettra en tout temps d'admirer les vitraux, d'utiliser à son gré la lumière naturelle et de conserver les fenêtre dans leur intégralité.
Les fenêtres donnant sur les salles historiques ne seront pas équipées de ce dispositif. Le doublage actuel sera maintenu.

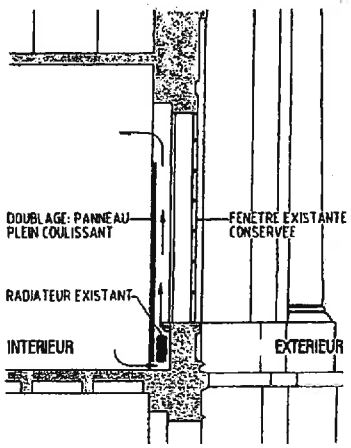

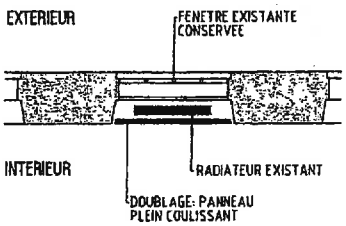

Sécurité

Le système d'alarme périphérique en place à l'extérieur de l'édifice sera maintenu et devra être installé sur toutes les ouvertures de la cour intérieure. Le nouvel aménagement du deuxième sous-sol permettra l'ouverture du musée par secteurs. Les manifestations culturelles et certains vernissages pourront avoir lieu en dehors des heures d'ouverture du musée, l'accès étant possible depuis le boulevard Jaques Dalcroze.

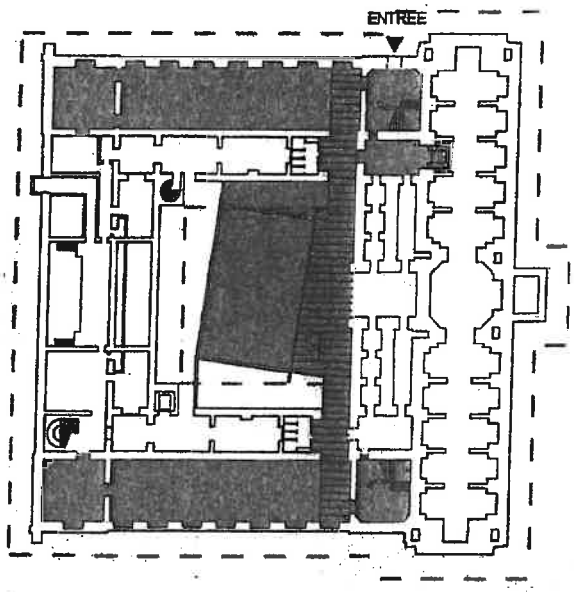

protection périphérique

secteur pouvant être utilisé de manière indépendante en dehors des heures d 'ouverture du musée

Eclairages naturel et artificiel

A l'origine, les salles du musée étaient éclairées naturellement. Depuis, de nombreux dispositifs ont été installés pour filtrer la lumière naturelle qui, peu à peu, a été remplacée par la lumière artificielle.
Aujourd'hui, le visiteur ne perçoit pas la différence entre l'éclairage de l'exposition et l'éclairage général ou de mise en valeur de l'architecture.
Les salles d'exposition sont équipées d'une multitude de luminaires: appareils consommant trop d'électricité avec des ampoules de courte durée, lampes halogènes à haute tension plutôt qu'à basse tension, appareils manquant d'accessoires pour protéger les objet et les visiteurs.
Dans certaines salles, les supports de l'éclairage sont surdimensionnés et dérangent fortement l'exposition.
Beaucoup de luminaires en place actuellement dans le musée ne répondent plus aux critères d'économie d'énergie, protection des objets, qualité de lumière et de réglage.

Divers types de rails et de spots de différents fournisseurs sont incompatibles les uns avec les autres.

Un nouveau concept global d'éclairage doit être établi pour l'ensemble du musée, qui tienne compte de la scénographie. Il s'agit de trouver un équilibre entre l'éclairage de l'édifice et l'éclairage des objets exposés.
Un parcours éclairé guiderait le visiteur comme un fil conducteur à travers l'exposition.
Pour chaque salle, la lumière « dominante » doit être définie; par exemple, lumière du jour ou éclairage des objets exposés (pour neutraliser l'architecture), éclairages clair et obscur, éclairage de l'architecture, etc. A cette lumière principale s'ajouteront les effets complémentaires, de manière plus légère, qui souligneront certains détails de la mise en scène. Le choix et la position de chaque luminaire seront effectués en suivant strictement le concept de base et les intentions dramaturgiques.

Divers types de luminaires cohabitent au plafond

L'installation de rails à trois phases dans tout le musée est une amélioration technique indispensable. La première phase sera utilisée pour la lumière générale, la deuxième pour les objets exposés et s'enclenchera à l'entrée des visiteurs dans les salles, la troisième sera réservée aux luminaires complémentaires enclenchés lorsque ceux des phases 1 et 2 ne suffiront pas. Par exemple, dans les salles éclairées par la lumière naturelle, des luminaires s'éclaireront quand la lumière naturelle deviendra insuffisante. Ces réglages peuvent être effectués par un ordinateur ou par des senseurs placés dans les salles qui mesureront l'intensité de la lumière.

Propositions d 'éclairage pour quelques salles

Accueil-entrée:
C'est un lieu sombre et son architecture devra être mieux mise en valeur, les points d'information éclairés ponctuellement.

Circulations:
Revoir l'éclairage de mise en valeur architecturale. Certains luminaires ont une qualité de lumière peu satisfaisante. Dans certains cas, la phase trois suffira.

Rez-de-chaussée inférieur:
Les salles historiques sont très mal éclairées; les luminaires éblouissent le visiteur. La lumière principale devrait imiter la lumière du jour, ce qui correspond aux faits historiques de perception.

Entresol:
Dans la salle de l'argenterie, la lumière naturelle suffirait. Pourtant, des luminaires au plafond et des vitrines éclairées sont en place. La phase 3 semble suffisante.

Premier étage:
Dans certaines salles beaux-arts, les rails au plafond sont surdimensionnés et leur nombre est trop élevé. Les spots PL manquent d'accessoires. L'éclairage devra être doux et diffus, entre 40 et 80 lux. Les spots PL devront être enclenchés dans la phase 1 et les spots halogènes dans la phase 2.

Dans les salles beaux-arts consacrées à la gravure, le plafond suspendu devra être supprimé; les spots PL éblouissent le visiteur et provoquent des taches irrégulières sur les parois. La lumière du jour doit être complètement exclue en fermant le toit de la verrière. Des lampes de décharge derrière la verrière seront installées pour assurer un éclairage entre 40 et 80 lux.

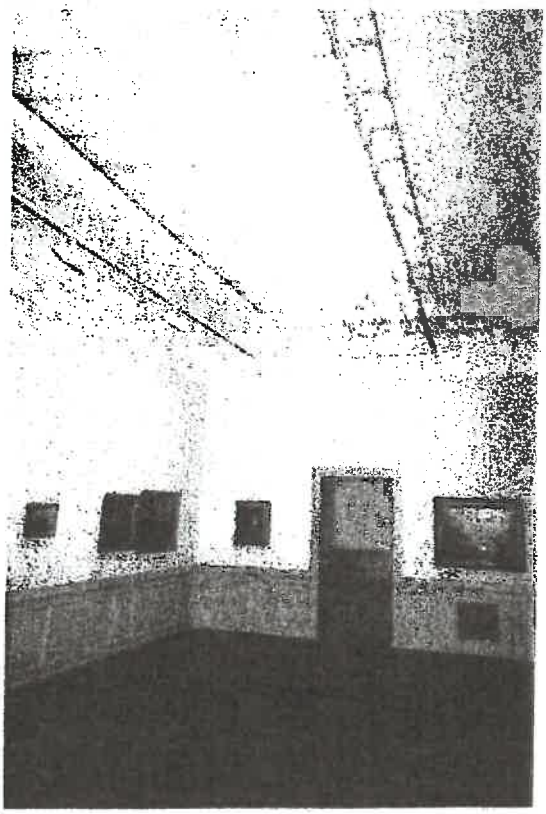

Les supports de l 'éclairage sont surdimensionnés et nuisent au caractère de la salle

Dans les salles beaux-arts consacrées à la peinture et à la sculpture, la lumière du jour qui pénètre par les verrières donne aux œuvres une présence magnifique. Cette lumière du jour devra être filtrée par des stores pour garantir la protection des œuvres. Les stores en place qui ne fonctionnent plus devront être équipés de commandes électriques avec senseurs qui mesureront l'intensité de la lumière et règleront l'ouverture des stores en fonction de l'effet souhaité.

La présence d'une multitude de spots halogènes encastrés dans la verrière est incompréhensible. Ces spots produisent une lumière jaune qui modifie la couleur des oeuvres et produit des taches sur les parois. La cohabitation entre la lumière du jour et les spots halogènes est très gênante.
Un éclairage entre le toit et la verrière avec lampes de décharge spéciales, en direct ou en indirect selon l'objet à éclairer, conservera l'impression que le soleil éclaire la salle.

Conflit entre l 'éclairage naturel et artificiel

Eclairage des façades
Eclairage de base, doux et régulier, sans mettre trop d'accent sur les détails. Sur ce fond, des accents plus forts peuvent être donnés pour souligner par exemple certains détails d'architecture, l'entrée principale, etc. Luminaires économiques avec ampoules longue durée placés à l'extérieur du bâtiment, sur le domaine public ou intégrés dans les façades. Etude complète à effectuer par des spécialistes. Toutefois, nous considérons que cet éclairage n'est pas prioritaire compte tenu des améliorations urgentes à effectuer dans l'éclairage intérieur.

Information, communication et signalétique interne

L'accueil restera à son emplacement actuel, son aménagement sera revu en repositionnant le mobilier. Ici, le visiteur trouvera les premières informations générales (dépliants) qui le guideront dans son parcours à travers les salles d'exposition. A chaque niveau, un plan synoptique indiquera le contenu général de l'étage. A l'entrée de chaque salle, un support fixe indiquera le numéro de la salle, la thématique et le contenu.

Dans le bâtiment une signalisation adéquate fléchera le parcours conseillé.
Les sorties de secours et les chemins de fuite seront indiqués par un balisage spécifique.

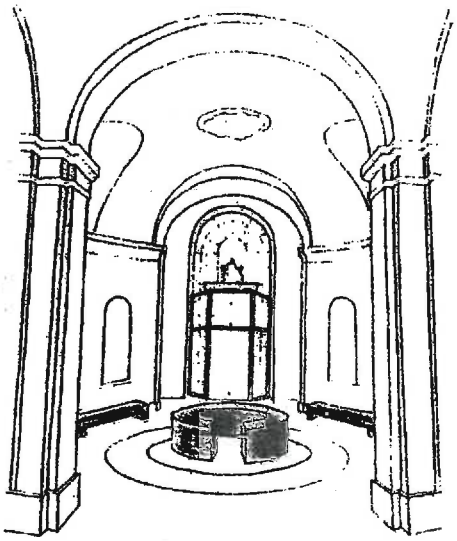

Accueil: proposition de mobilier

Des compléments d'information sur support multimédia seront placés dans les salles de repos, la médiathéque et dans certaines salles pour le visiteur qui souhaite approfondir un sujet particulier.

Pendant toute la durée des travaux, une salle pourra être consacrée aux informations sur les travaux en cours avec présentation de plans et programme. Un film vidéo sur le suivi du chantier pourrait être tourné par des étudiants des écoles genevoises et projeté en boucle. Une conférence de presse annuelle informerait le grand public.

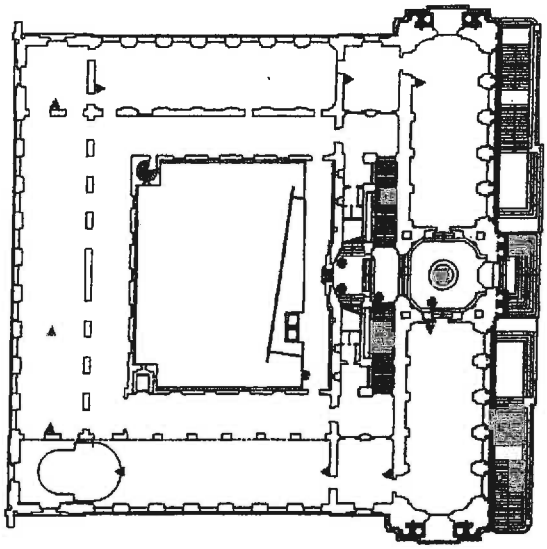

■ information générale
▲ information pour chaque niveau
● information pour chaque salle

LES ETAPES DES ETUDES ET DES TRAVAUX

Les phases de réalisation prévues dans le plan directeur devraient être inversées compte tenu des nuisances importantes que le chantier de la cour occasionnera et du manque d'infrastructures techniques permettant un aménagement adéquat des salles.
Le programme schématique ci-dessous indique les étapes principales envisagées.

Si le délai de 2010 n'était pas impératif, la durée des travaux pourrait être raccourcie; les phases 4 et 5 pourraient se réaliser simultanément.

ETAPES	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PHASE 1												
PHASE 2												
PHASE 3												
PHASE 4												
PHASE 5												
PHASE 6												
PHASE 7												
PHASE 8												★

Phase 1: études, crédits, autorisations
Phase 2: déménagement aux Casemates
Phase 3: installation provisoire des collections dans les anciens bureaux
Phase 4: travaux sous la cour, installations techniques
Phase 5: restauration des enveloppes extérieures
Phase 6: aménagement par étapes des salles (anciennes et nouvelles)
Phase 7: installation des collections
Phase 8: ouverture de toutes les salles au public

GROUPE DE TRAVAIL

Architectes
Antoine Galeras, Isis Payeras,
Françoise Galeras, Pierre-Alain Mottier, Nicolas Bassand, Javier Lopez,
David Ohana, Valérie Skowronski

Consultant

Costas Socratidis, architecte, Genève

Experts

Bourquin & Stencek, ingénieurs civils, Genève
Mati, éclairagiste, acousticien, Wädenswil
D. Chuard, physique du bâtiment, Lausanne
P. Chuard, ingénieurs chauffage et ventilation, Le Mont-sur-Lausanne

5.4

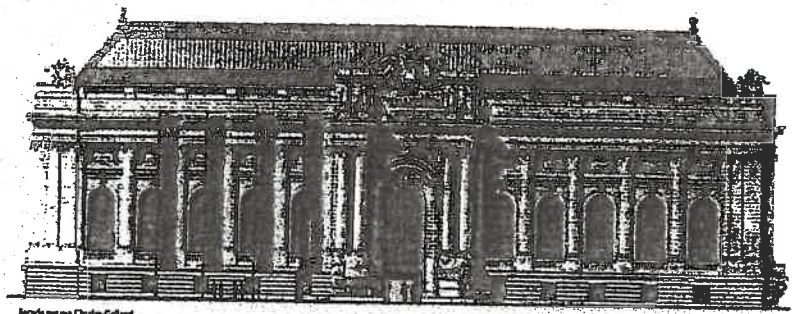

Façade sur rue Charles-Galland

Musée d'art & d'histoire:

Rénovation et réaménagement

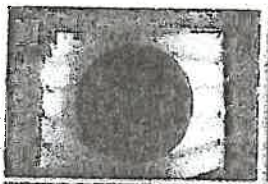

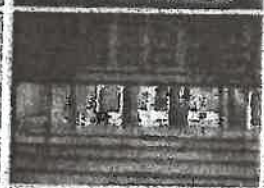

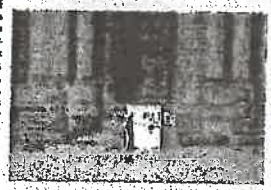

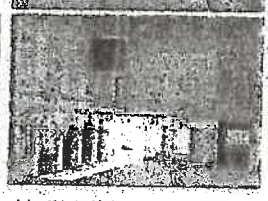

LA MONTÉE DU RAPPORT MUSÉE/ CONTEXTE URBAIN

Le musée d'art et d'histoire est implanté dans une situation urbaine hétérogène et topographiquement fortement marquée par deux différents niveaux de plateau (les Tranchées et les fondations d'Athénée et Jacques Dalcroze) qui subissent aujourd'hui encore la déchirure, les poids et les rapports à l'environnement urbain proche.

Les qualités spatiales et typologiques du bâtiment distribué autour d'une cour, sont toutes topographiques en relation par le boulevard et sa façade, de ses ouvertures (visuels) ainsi que par les relations circulatoires horizontales et verticales qui en permettent toute rapport visuel avec les espaces en bas des murs de la façade du musée du jardin ainsi qu'avec l'espace de la cour. Un rapport au contexte urbain différent et notamment plus ouvert, doit s'installer dans le tissu bâti proche de façon plus articulée. L'implantation topographique particulière du bâtiment, à la fois en contrebas et en position dominante nous mise en évidence par le nouveau traitement des accès.

LE NOUVEAU MUSÉE UN ACCÈS ET DES PARCOURS

Depuis la rue Charles Galland, un flux et place d'accéder au musée par un escalier directement sur un important portail d'entrée, le visiteur augmente un passage en partie ouvert, d'accès facile, se prolongeant en quasi de la façade sur jusqu'au bastion (bâti D'Athénée 1858) Depuis l'intérieur de la cour dont l'éclairage zénithal sera créé du passage d'entrée.

Dès son entrée dans la cour couverte, le visiteur comprendra d'emblée la polyvalence de lieu et percevra le nouveau système de circulation reliant les différentes parties du musée : la galerie d'accès aux expositions permanentes, l'escalier conduisant aux galeries qui permettent de se rendre dans les différentes salles d'expositions et aux bureaux travaillant les visiteurs, l'ascenseur menant au passage. Les accès aux expositions temporaires situées à gauche et à droite de la cour et celle la rampe conduisant à la salle de conférence d'où le jardin voisine et la verrière peut passer jusqu'au rez-de-chaussée qui entoure la salle. A cet endroit pourrait se tenir des expositions thématiques, d'où le visiteur rejoindrait à travers les colonnes, les sculptures, les fragments et les bas reliefs de l'exposition d'archéologie le jardin qui libre par les fenêtres des façades donnant sur les boulevards.

Dès son entrée dans la cour, le visiteur pourra également percevoir devant lui qu'un côté des colonnes, qui est remplacé une partie de la façade sur le passage Rathmann, l'espace trouve un prolongement vers l'extérieur dans une cour plantée, susceptible de recevoir des œuvres d'art et d'autres manifestations.

Cette prolongation de la cour intérieure donnera aussi un nouvel espace d'accès depuis le boulevard Helvétique et le boulevard Jacques Dalcroze, et dynamisera cette intérieur et extérieur du musée. Ce nouveau portique d'accueil donnera accès à la salle de conférences, au café du musée au shop des heures d'ouverture, à la librairie et aux expositions temporaires.

La démultiplication du mode de la façade du musée sur le passage Rathmann sera réalisée par des grandes colonnes. Fragments de façade qui marque le portique d'accès face au musée, elle participe à réaliser l'unité entre les deux cours mais aussi à rechercher le continuité avec les espaces de circulation extérieurs au bâtiment. Les piliers dont la dimension est volontairement exagérée sont percés par des portes fenêtrées qui éclairent la zone d'accès et le restaurant et qui mènent lorsqu'ouvrant jusqu'à la terrasse du musée. Située entre le théâtre et le théâtre, cette façade les boulevards reste parallèle à la rue Charles Galland en plein épannel et relève le mur formée et la cour intérieure. A cet endroit se rencontrent les visiteurs qui traversent le musée par le passage qui relie la ville haute à la ville basse et aux fenêtres.

CIRCULATIONS ET ESPACE DU MUSÉE

Le système principal des circulations existant est maintenu dans l'état actuel et intégré au nouveau concept de circulation du musée.

Aux étages supérieurs nous avons choisi de réaliser le système classique (disposition symétrique) c'est à dire une galerie longitudinale (périmétrique) le long de laquelle s'organisent les salles d'exposition permanentes.

Les expositions aux étages supérieurs sont distribuées par une circulation circulaire reliée aux galeries auxquelles les visiteurs accèdent par un noyau de circulation verticales mécaniques.

Ville de Genève

LA MODIFICATION DU RAPPORT MUSEE / CONTEXTE URBAIN

Le musée d'art et d'histoire est implanté dans une situation urbaine historiquement et topographiquement fortement marquée par deux différents niveaux (le plateau des Tranchées et les boulevards Helvétique et Jacques Dalcroze) qui orientent aujourd'hui encore la distribution, les accès et les rapports à l'environnement urbain proche.

Les qualités spatiales et typologiques du bâtiment distribué autour d'une cour, sont rendues imperceptibles au visiteur par le traitement de ses façades, de ses ouvertures (vitrages) ainsi que par les actuelles circulations horizontales et verticales qui ne permettent aucun rapport visuel avec les espaces au delà des murs de façade du musée ainsi qu'avec l'espace de la cour.

Un rapport au contexte urbain différent, autrement plus ouvert, doit s'inscrire dans le tissu bâti proche de façon plus articulée. L'implantation topographique particulière du bâtiment, à la fois en contrebas et en position dominante sera mise en évidence par le nouveau traitement des accès.

LE NOUVEAU MUSEE LES ACCES ET LES PARCOURS

Depuis la rue Charles Galland, en lieu et place d'accéder au musée par un escalier débouchant sur un imposant portail d'entrée, le visiteur empruntera un passage en pente douce, d'accès facile, se prolongeant en avant de la façade sur jusqu'au trottoir d'où il apercevra déjà l'espace intérieur de la cour dont l'éclairage contrastera avec celui du passage d'accès.

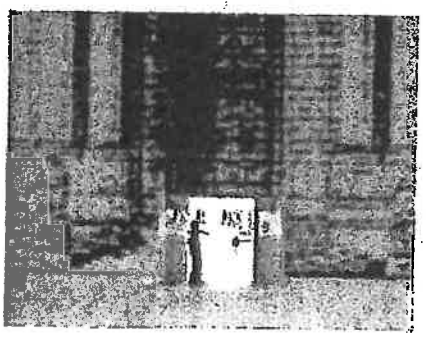

Dés son arrivée dans la cour couverte, le visiteur comprendra d'emblée la particularité du lieu et percevra le nouveau système de circulation reliant les différentes parties du musée : le guichet d'accès aux expositions permanentes, l'ascenseur conduisant aux galeries qui permettent de se rendre dans les différentes salles d'exposition et sur lesquelles transitent les visiteurs, l'escalier menant au sous-sol, les accès aux expositions temporaires situées à gauche et à droite de la cour et enfin la rampe conduisant à la salle de conférence d'ou la lumière venant de la verrière peut passer jusqu'au déambulatoire qui entoure la salle. A cet endroit pourront se tenir des expositions thématiques, d'ou le visiteur entreverra à travers les colonnes, les sculptures, les lapidaires et les bas reliefs de l'exposition d'archéologie la lumière qui filtre par les fenêtres des façades donnant sur les boulevards.

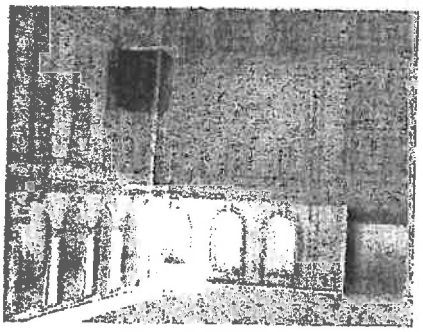

Dés son arrivée dans la cour, le visiteur pourra également percevoir devant lui qu'au-delà des colonnes, qui ont remplacé une partie de la façade sur le passage Burlamachi, l'espace trouve un prolongement vers l'extérieur dans une cour plantée, susceptible de recevoir des œuvres d'art et d'autres manifestations.

Cette prolongation de la cour intérieure deviendra aussi un nouvel espace d'accès depuis le boulevard Helvétique et le boulevard Jacques Dalcroze, et d'interaction entre intérieur et extérieur du musée. Ce nouveau portique d'accueil donnera accès à la salle de conférence, au café du musée en dehors des heures d'ouverture, à la librairie et aux expositions temporaires.

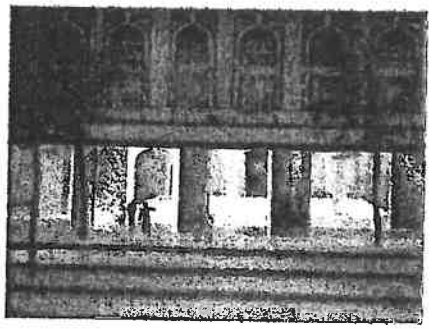

La dématérialisation du socle de la façade du musée sur le passage Burlamachi sera réalisée par des grandes colonnes, fragments de façade qui forment le portique d'accès bas au musée, elle participe à réaliser l'unité entre les deux cours mais aussi à rechercher la continuité avec les espaces de circulation extérieurs au bâtiment. Les piliers dont la dimension est volontairement exagérée sont pensés avec des parties lumineuses qui éclairent la zone d'entrée et le restaurant et en même temps deviennent image publicitaire du musée. Situés entre le dehors et le dedans, visibles depuis les boulevards mais aussi depuis la rue Charles Galland ces piliers séparent et relient la cour fermée et la cour extérieure. A cet endroit se rencontrent les visiteurs qui traversent le musée par le parcours qui relie la ville haute à la ville basse et aux boulevards.

CIRCULATIONS ET VISITE DU MUSEE

Le système principal des escaliers existant est maintenu dans l'état actuel et intégré au nouveau concept de circulation du musée.
Aux étages supérieurs nous avons choisi de rétablir le système classique de disposition muséographique c'est à dire une galerie (expositions thématiques) le long de laquelle s'organisent les salles d'exposition permanentes.
Les expositions aux étages supérieurs sont distribuées par une circulation circulaire reliée aux galeries auxquelles les visiteurs accèdent par un noyau de circulations verticales mécaniques.

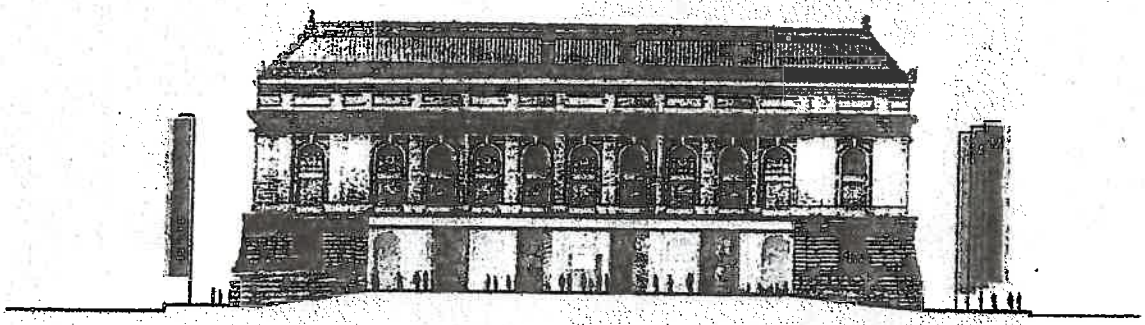

Façade sur passage Burlamachi

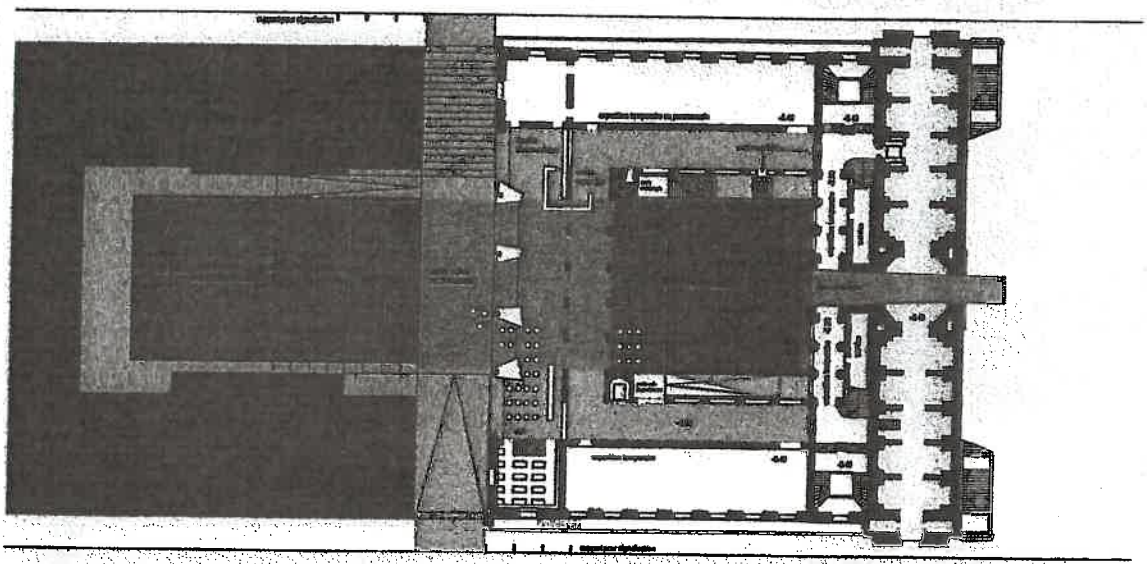

Rez-de-chaussée inférieur Niveau cour -6.40 / -6.25

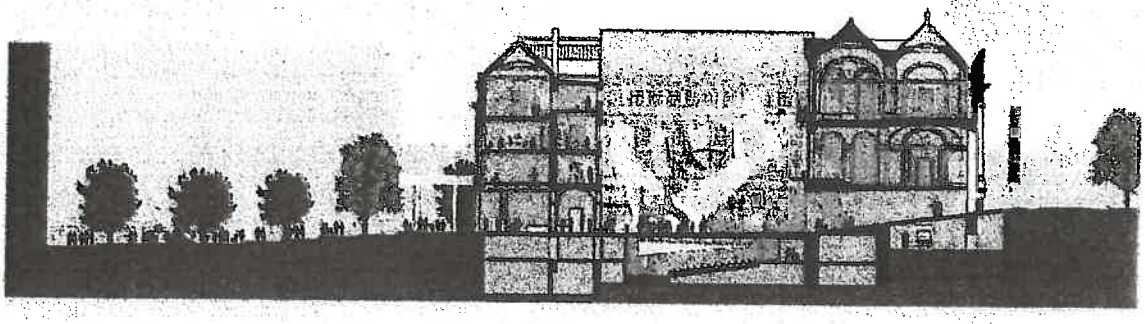

Coupe longitudinale

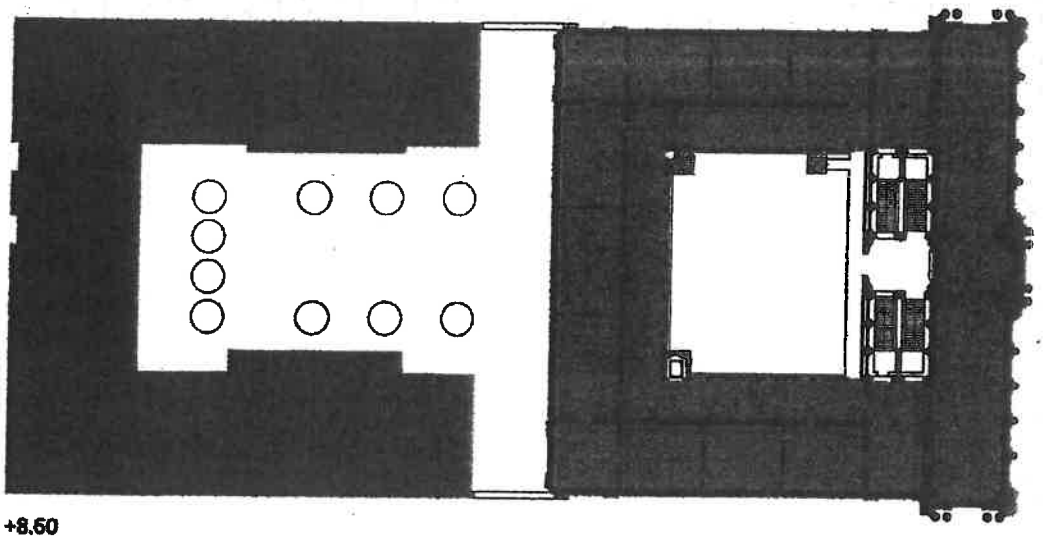

+8.60

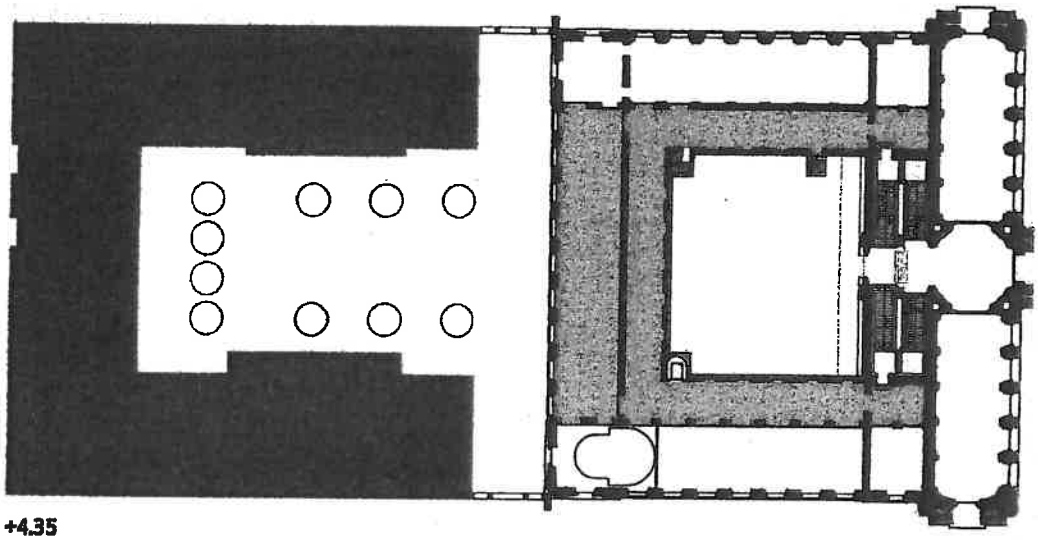

+4.35

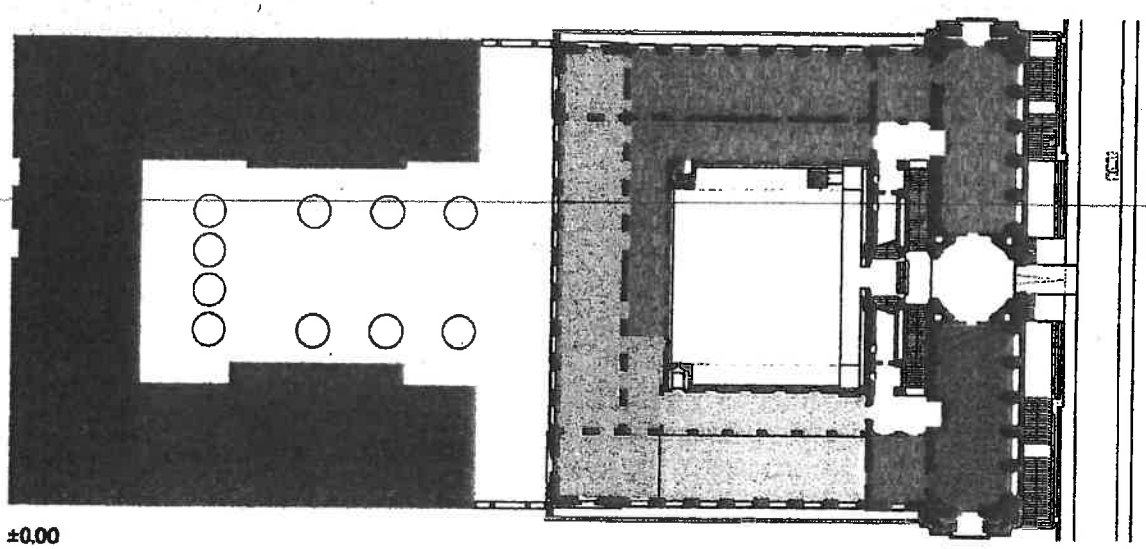

±0.00

- Beaux-Arts
- Arts Appliqués
- Archéologie-Lapidaire
- Numismatique
- Salle des armures
- Salle de conférences
- Histoire du musée et des collections
- Logistique - Sécurité - Personnel
- Expositions temporaires

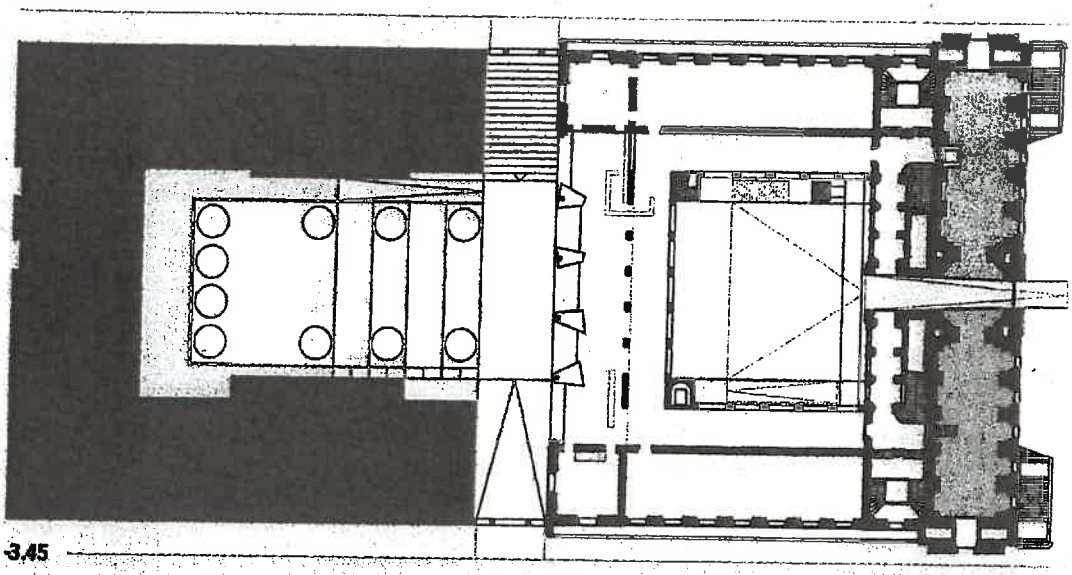

-3.45

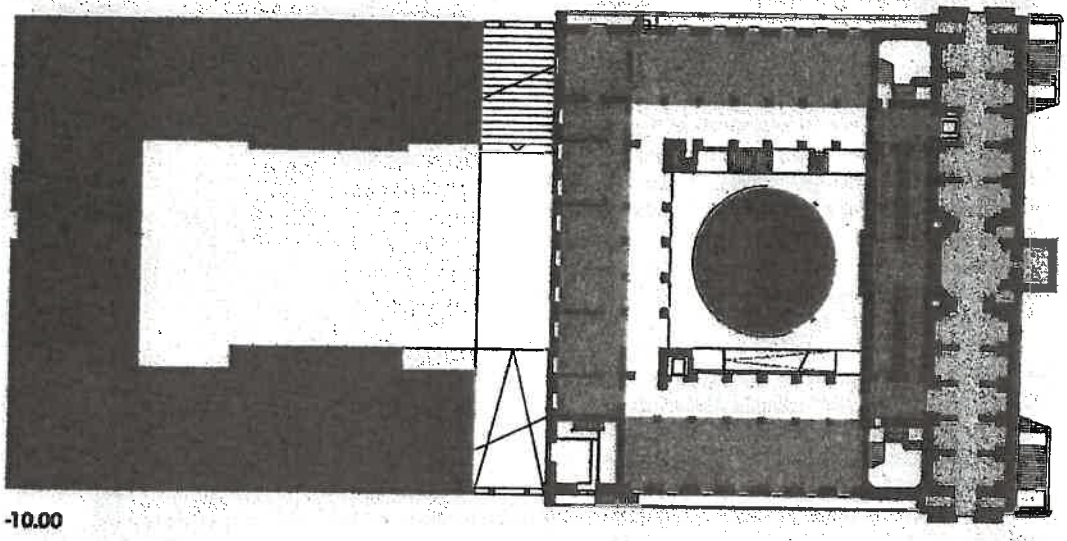

-10.00

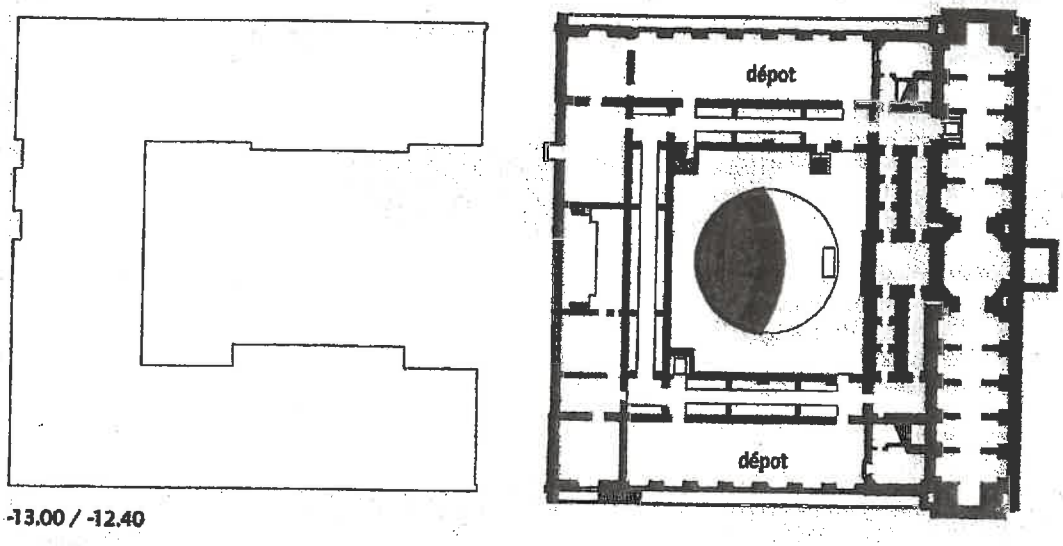

-13.00 / -12.40

Beaux-Arts
Arts Appliqués
Archéologie-Lapidaire
Numismatique
Salle des armures
Salle de conférences
Histoire du musée et des collections
Logistique - Sécurité - Personnel
Expositions temporaires

PRINCIPES DE MUSEOGRAPHIE

" Le musée salade où sont assemblés pèle mêle des oiseaux empaillés, quelques médailles, des fossiles des estampes et des inscriptions romaines, est en train de disparaître" 1913

Cette collection " généraliste " qui était considéré autrefois comme un défaut est aujourd'hui vue comme une richesse, mais cette diversité ne peut pas être une accumulation.
A l'alignement impitoyable d'objets sur les murs ou dans des vitrines muettes, nous préférons la structure évocatrice, subtile et immatérielle de la lumière, du son et de l'image, qui transfigurent les éléments existants en espaces poétiques de récit.
Le musée du XXI siècle devrait être un **lieu d'émotion et de récit.**
La présentation des œuvres d'art, la représentation du temps, du territoire, des moments forts de la vie d'une ville et de la vie tout court, peuvent être révélés par l'application de trois notions complémentaires :

• LE SPECTACLE • L'EXPOSITION • L'INFORMATION

Ces trois notions, selon le thème, les lieux d'exposition et la nature des objets, doivent guider le visiteur d'une perception sensorielle d'ordre esthétique et poétique, à la lecture plus complexe des thèmes abordés.
La beauté des œuvres d'art doit être mise en valeur par la lumière et un espace émouvant, le discours muet des objets d'arts appliqués, les objets divers, les fragments d'histoire, doivent être accompagnées d'un récit évolutif et accessible.
Les fonds de collections, les réserves, le travail de recherche de restauration etc. doivent êtres disponibles sous forme de bases multimédias consultables.

PARCOURS ET RYTHMES DE VISITE

Les parcours

• Parcours urbains : Le parti général du projet qui relie trois espaces majeurs : la rue Charles Galland, la cour vitrée et la cour extérieure, projette l'activité du musée vers la Ville. La place couverte et la cour des Beaux Arts seront équipées d'arrivées son, image, lumière. Ces espaces intérieurs et extérieurs peuvent ainsi recevoir des expositions ou manifestations temporaires.
• Parcours intérieurs : Les niveaux d'exhibition ont été organisés dans un système en " circulaire " desservis par un noyau de circulations verticales mécaniques et par l'escalier monumental existant, permettant la continuité de chaque niveau et une organisation muséale claire et accessible a tous.
• Parcours actifs : Cette notion d'espace actif consiste, pour le visiteur, à la possibilité d'activer certains équipements muséographiques (lumière, son, image, information) par le simple déplacement dans les espaces, l'approche d'un lieu de présentation ou l'action directe sur une console de commande.
Ce principe permet d'augmenter ou diminuer des intensités lumineuses, de déclencher du son informatif ou général, de consulter des informations sur des ecrans-etiquettes, évolutifs et simples d'utilisation (voir 8 Les systèmes multimédias).
La possibilité, actuelle d'unifier les données d'information et de pilotage (numérique), permet de façon simple et abordable, de mettre en place un seul réseau qui actionne à distance, lumières données informatiques, vidéo, son, surveillance etc.

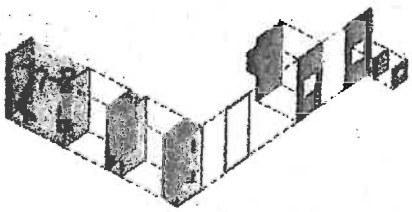

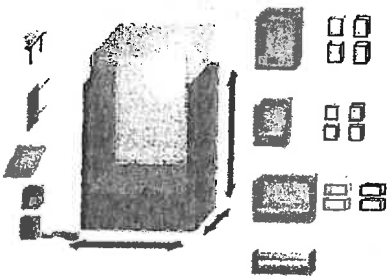

Rythmes de visite : intensité et repos
Les déplacements du public doivent être modulés en considérant des moments d'intensité visuelle, d'autres d'une attention plus studieuse et des moments de repos. Ces trois moments sont étroitement liés aux principes généraux énoncés auparavant, et se matérialisent par des équipements muséographiques permettant une intensité de lecture variable selon la disponibilité du public : • visite rapide • visite normale • visite détaillée • salons de repos.

L'accessibilité physique et intellectuelle doit être assez vaste: l'ensemble des espaces sera accessible aux adultes et aux enfants, en intégrant des dispositifs non discriminant pour les personnes ayant des handicaps moteurs ou visuels.
• accessibilité globale (trois langues), mal voyants
• accessibilité aux enfants
• accessibilité aux personnes handicapées, niveau de lecture non voyants, et fauteuil roulant.

LA LUMIERE

Les espaces d'exposition seront équipés d'une série " de relais-IP" permettant par sa modulation, le pilotage du son, de la lumière, et éventuellement du traitement d'air de ses lieux.
Du point de vue muséographique, la lumière sera contrôlée, maîtrisée, voulue, et " artificielle " dans l'acception la plus artistique du terme.
Elle sera organisée en trois fonctions distinctes : o SPECTACLE o EXPOSITION o INFORMATION
L'" effet-jour" de la cour vitrée, constitue la seule exception à cette règle, ces effets pourront être régulés par filtrage ou d'autres moyens techniques.

Fonction Spectacle. Cette fonction oblige à un équipement en appareils et dispositifs spécifiques permettant des groupements de circuits, des allumages comme des extinctions, des variations en direction et en intensité; tous effets programmables en temps et en durées et tous appareils. Ce type d'équipement permet aussi de moduler la lumière en texture et coloration. Dans notre projet, cette fonction se trouvera aussi bien dans des espaces comme la cour vitrée, pour des événements temporaires, ou dans des espaces permanents (ex. présentations d'archéologie), ceci pourra aider à suggérer des environnements; les effets d'une bande son associés à ceux de l'éclairage solliciteront, bien mieux que le trompe-l'œil pictural des dioramas, l'imagination de futurs visiteurs.

Fonction Exposition. Cette fonction demande une lumière qui soit d'abord objective et pertinente puisque c'est elle qui éclaire et désigne aux visiteurs les objets exposés, et eux seuls. Cet éclairage est obtenu dans le cas de présentations hors vitrines, par des appareils de type scénique avec des sources a large spectre et avec des optiques et équipements permettant des cadrages et des modulations précises. Pour les objets en vitrines, le même type de lumière sera diffusée par l'intermédiaire de fibres optiques. La coloration est, là aussi, constante : une lumière chaude, légèrement dorée.

Fonction Information. Eclairer le sol, les marches, les accès, les obstacles, les informations. Signaler les bornes interactives, le nom des objets, la suite du parcours, les fiches à consulter, les lieux où s'asseoir, les issues de secours. Prendre en charge et guider, en quelque sorte, la visite et la sécurité du visiteur. Pour cela, nous proposons un seul type d'appareil, avec une seule puissance, pour une unité d'éclairage et d'effet (faisceau directif), une seule coloration : froide (bleu, ouvert pâle).

PRESENTATION DES OBJETS

Du point de vue muséographique, la présentation des objets nous la considérons comme la mise en valeur et en espace de chaque pièce de collection, chacune comme un objet unique qui doit rayonner, représenter et rendre évident un discours. Ce récit se fera toujours " de l'objet au sujet ".

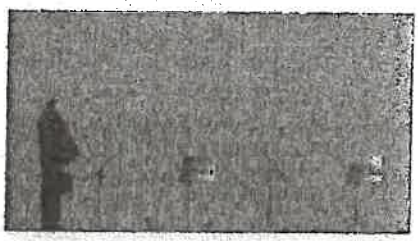

Nous pouvons en terme de présentation, les classer en quatre grandes catégories selon leur nature et le besoin de plus ou moins de récit pour les contextualiser dans le temps et les territoires :

• **Beaux-arts, peinture sculpture.** Les cimaises pour la peinture seront conçues comme un doublage équipé, ponctuel ou général pouvant intégrer les systèmes d'attaches, d'alarme locale et générale et aussi des terminaux d'information sonore ou visuelle, interactive ou cyclique (voir 8). Les sculptures dans les vitrines où a l'extérieur de celle-ci seront traités de manière individuelle tant dans leur technique de soclage comme dans leur mise en espace et en lumière.

• **Archéologie, préhistoire locale, histoire.** Les présentations de préhistoire et d'histoire sont confrontées à l'intégration de modes de représentation du temps et du territoire. Nous avons exclu tout décor à l'exception des reconstitutions scientifiques s'avérant nécessaires pour lesquelles des dispositifs de type ", " théâtre virtuel " sont possibles. D'une manière générale, chaque point de présentation pourra diffuser des informations sonores vidéo ou de base de données qui pourront être adaptées ou modifiées par réseau.

• **Numismatique.** Les pièces de petite taille pourront, en dehors des systèmes traditionnels (vitrines, consoles), être intégrés à des systèmes optiques permettant une vision complète et augmentée.

• **Ensembles architecturaux, château, salle d'armes.** Dans ces ensembles, la lumière favorisera une lecture évocatrice de chaque détail, présentation qui pourra être associé a une diffusion sonore ou d'information visuelle. La salle d'armes et armures sera mise en valeur par un éclairage architectural variable, et certaines pièces de collections seront présentées sur des " mannequins virtuels " accompagnées de présentations audiovisuelles pouvant êtres appréciés depuis le balcon ou dans la salle.

LE MOBILIER ET LA MODULARITÉ

Nous proposons un système modulaire qui offre une déclinaison de cloisonnements, cimaises, panneaux informatifs, vitrines et dispositifs divers, d'une très grande souplesse de dimensionnement et d'une très grande qualité de fabrication associée à un prix modéré.

Ils seront conçus pour intégrer les équipements en réseaux, mais aussi les supports et accessoires.

Du point de vue de leur fabrication ils possèdent une très haute technologie, ils ont une présence continue sur le marché et ils sont conçus d'après les besoins réels du Musée.

METHODE DE TRAVAIL ET GESTION DE LA COLLECTION

Le travail de muséographie futur comprendra quatre moments importants :

A• Phase d'étude et de dimensionnement des unités de présentation

B• Phase d'approbation et de mise en fabrication

C• Phase de fabrication des supports-étiquettes

D• Phase de soclage, montage et mise en fonctionnement

Le travail d'ensemble de chaque unité de présentation impliquera un échange d'information où les renseignements sur les collections sont indispensables. L'accessibilité " virtuelle " des collections par l'intermédiaire d'une base de données muséographique, facilite la gestion de l'information et de l'accessibilité à l'information pendant toute la durée du projet.

Cet outil permet un gain de temps précieux dans la mise en forme des présentations, comme dans les autres phases ou les traçabilité des objets, des étiquettes et des supports deviennent déterminantes.

LES SYSTEMES MULTIMEDIAS

Les systèmes multimédias répondent à une triple fonction :
- Enrichir les informations fournies par les collections elles mêmes en apportant des compléments permettant un approfondissement ou une meilleure compréhension,
- Aider l'appréhension des collections par des publics handicapés (mal voyant ou mal entendant),
- Participer à l'attractivité générale du musée.

C'est pourquoi, ils ne seront pas des éléments ajoutés à la conception muséographique, mais feront partie de cette conception même. Cette intégration doit laisser la place aux capacités d'évolution, car ces systèmes sont en constante évolution technique.

Les systèmes multimédias peuvent êtres décomposés en : Animation générale, Point d'accès collectif, Point d'accès individuel, Systèmes d'aide et de guidage.

Les éléments d'animation générale sont des ensembles autonomes, non liés à un élément particulier des collections (ex. animation audiovisuelle de la cour vitrée). Ils sont en eux-mêmes un événement du parcours muséographique. Ils ne répondent pas, dans leur conception, à une logique de système, mais sont chacun conçus pour un usage particulier.

Les points d'accès collectifs :

Les points d'accès collectifs (présentations de préhistoire et histoire), sont liés à la présentation des collections et sont volontairement systématisés avec une déclinaison formelle limitée à 2 ou 3 types. Ils n'utilisent pas d'autre son que des sons d'ambiance de faible niveau de façon à garantir la cohérence sonore de l'ensemble. Ils sont cependant couplés à des séquences du système d'audio guidage (séquences multilingues).

Les points d'accès individuels, sont eux aussi systématisés de façon à rendre leur usage aisé. Ils utilisent une diffusion son de proximité à faible niveau (avec sélection de la langue).

Les systèmes d'aide et de guidage sont des systèmes mobiles fournis sur demande aux visiteurs. Ils sont composés de lecteurs numériques permettant de disposer d'une grande quantité d'informations avec un support fiable et peu volumineux. Les éléments peuvent être accessibles de façon linéaire ou séquentielle.

Les principes techniques :

Les systèmes multimédias utiliseront systématiquement un stockage des documents sous forme numérique. Les lecteurs seront de type disque dur ou mémoire vive de façon à supprimer les différentes " machines tournantes " sources de pannes. Les différents éléments disposeront de lecteurs locaux reliés en réseau. Les lecteurs locaux permettront un fonctionnement en continu, y compris en cas de coupure réseau momentanée, et un trafic limité sur le réseau. La connexion des lecteurs locaux permettra une surveillance à distance du bon fonctionnement et une mise à jour rapide du contenu. L'ensemble fonctionnera à partir de principes normalisés et éprouvés (réseau de type IP, codage vidéo et audio de type MPEG). Les lecteurs sont issus des équipements installés dans les grands parcs d'attractions ou parc à thèmes de type Disney World (parcs ayant des exigences de fiabilité et de rentabilité très élevées) :

- présentation-exemple à : http://www.alcorn.com/products/dvm2/index.html.

La gestion numérique permet d'harmoniser les contenus quelque soient les modes de diffusion, il sera ainsi très simple de décliner la création d'un site WEB avec les données existantes sur les serveurs. Un tel site WEB ayant une double fonction de préparation à la visite et de complément d'information après la visite. De même la mise à jour d'un CD-Rom (incluant le " catalogue électronique " du musée mais aussi des références aux autres centres d'intérêts locaux et régionaux) sera facilement réalisable. Un tel CD-Rom pourra être gracieusement fourni aux visiteurs (les coûts de duplication étant négligeables). L'ensemble sera géré par un logiciel de contrôle spécialisé de type " show control ", Medialon ou équivalent, qui pourra s'interfacer avec la GTB pour un contrôle global de l'ensemble des systèmes. La gestion complète du son se fera de façon centralisée à partir d'une station de travail gérant tous les paramètres de la diffusion sonore de type Médiamatrix de Peavey ou équivalent :

- présentation-exemple à : http://www.peavey.com/aa/how.html.

En raison des principes techniques retenus il n'y aura pas de régie audiovisuelle au sens strict, mais une tête de réseau disposant des équipements de contrôle et de gestion ainsi que des serveurs contenant les copies de sauvegarde des documents utilisés dans les lecteurs locaux. De même le câblage se résumera à un câblage général VDI standard - pour le réseau de transmission de données - et des câblages spécialisés locaux de quelques mètres seulement. Le niveau de qualification nécessaire à la gestion et à l'exploitation de l'ensemble sera celui d'un technicien en informatique avec une formation complémentaire en multimédia ; la maintenance système pourra se faire par télémaintenance.

Musée d'art & d'histoire
Rénovation et réaménagement

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
Division de l'aménagement et des constructions
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1211 Genève 3

ABP architectes SIA FAS Archambault & Prati
AUA architectes urbanistes associés SIA ETH Lotti & Marmet

38bis, rue du Môle 1201 Genève

ETAPES DE REALISATION

ETAPE 1

ANNEXION DES SURFACES LIBEREES

Niveau - 3,35 (numismatique) + 4,35 et + 8,00

Réaménagement des locaux libérés en zones attachées aux expositions permanentes.

ETAPE 2

CREATION DE LA SALLE ET DES DEPOTS SOUS LA COUR.

Niveaux -10,00 et -13,00

Maintien de l'ensemble des surfaces d'exposition.

1 Dans le passage Burlamachi, excavation pour donner l'accès au 1er sous-sol (niveau -10,00) pour le travail de reprises en sous-œuvres.

2 Excavation de la cour, création des 2 niveaux pour la Salle et les dépots, abris de protection des biens culturels, escaliers et rampes latéraux, ascenseur de la cour.

Aménagement des locaux techniques de ventilation au niveau -13,00

3 Dalle de la Cour.

4 Couverture de la cour. Passerelles aux niveaux 0,00 et + 8,60

Mise à disposition de la Salle et de l'accès à la Cour.

ETAPE 3

AMENAGEMENT DES SURFACES DES ANTIQUITES ET LAPIDAIRE

Niveau -10.00

1 Création des dalles intermédiaires sur un niveau constant dans la hauteur du 1er sous-sol. Installations du réseau primaire de ventilation.

2 Aménagement de ces surfaces pour les collections de l'Antiquité.

Libération des surfaces du rez-de-chaussée de Cour pour l'exposition temporaire.

ETAPE 4

REALISATION DE LA NOUVELLE FACADE BURLAMACHI.

Niveau -6.40

1 Ouverture du mur de façade sur le passage Burlamachi et du mur Ouest sur la cour.

2 Transformations diverses dans les ailes .

Aménagement des surfaces pour les Expositions temporaires.

3 Aménagement du Passage Burlamachi et de la Cour des Beaux Arts.

4 Aménagement de l'accès Public et des services Documentation.

Aménagement du café.

Mise à disposition du nouvel accès.

ETAPE 5

MODIFICATION DE L'AILE ET DE L'ACCES CHARLES GALLAND

1 Création d'une dalle intermédiaire au niveau - 6,00 et aménagement des surfaces de service et du Personnel.

2 Suppression des escaliers d'accès, création de la rampe d'accès vers la Cour, rampe et aménagement final de la cour.

ETAPE 6

RAVALEMENT DES FACADES

1 Façades sur les rues et façades de la cour.

2 Doublage des vitrages existants.

Ville de Genève Rénovation et réaménagement du Musée d'Art et d'Histoire

Pierre Bonnet – ACAU – Michel Buri *architectes associés pour le Musée d'Art et d'Histoire*

Principes d'intervention en 5 points

Plan Directeur 1999

Le Plan Directeur du Musée est respecté dans ses intentions, l'évolution ne peut être l'objet que d'un travail commun avec la direction et l'équipe de scientifique.

Nouveaux espaces d'exposition

Les espaces récupérés sont restitués dans la mesure du possible à l'état d'origine, la structure d'origine, les sols en terrazo, les plafonds décorés de grotesques, etc...
Les dispositifs muséographiques sont traités dans un vocabulaire contemporain, dans l'esprit des interventions développées dans cette proposition pour les autres lieux.

Intervention dans la cour

L'intervention majeure de ce projet met en scène la cour intérieure et propose une nouvelle valeur d'usage pour le Musée:

Une nouvelle concentration de fonctions en relation étroite avec le musée.
Sous la cour, une salle de conférence est "insérée" dans l' abri de biens culturels.
La cour reste à ciel ouvert et accueille un café au niveau du sol couronné d' une loge dans le prolongement de l'entrée, espace d'invitation rayonnant au coeur du Musée..
Réversible, cette construction entre en contact en un seul point avec le Musée.

Approche pour salles d'exposition et la signalétique

La simulation d'une salle d'exposition tient plus d'un exercice académique que d'une véritable approche sur la muséographie, sans programme et sans les responsables du musée.
Cette remarque vaut pour la signalétique.
L'ornementation du musée devrait être respectée, mais un travail de réflexion sur la chromatique des différentes salles du musée serait à envisager.

Concepts pour le mobilier

Une famille de meubles est proposée pour répondres aux différents usages.
D'une même "main" reconnaissable, ces objets à caractère mobile traversent l'intérieur du Musée.
Les meubles sont situés symboliquement, ils peuvent prendre leur place en regard de l'évolution des expositions.
Les vitrines et supports d'objets seront définis en accord avec le développement de la muséographie.

Usages
et commentaires sur les interventions

Niveau 0 **Entrée, Loge, Grandes Salles**

L'espace d'entrée est meublé d'un nouveau desk, décollé du sol et dialogant avec la géométrie du sol.
Le développement d'un tel meuble doit se résoudre avec les utilisateurs et en fonction des besoins.
Dans la perspective centrale de l'entrée, le visiteur découvre la loge.
La loge, support de l'imaginaire, se métamorphose en fonction des événements qui s'y déroulent:

Ouverte, balcon projeté sur la cour avec les murs du musée comme façades;
Fermée, lanterne magique aux couleurs d'un vernissage, d'une fête, d'un défilé, d'un concert, d'une conférence ...;

Niveau -2 **Cour, Café, Librairie, Archéologie Antique**

Au bas du grand escalier, la librairie s'étend en regard de la cour sur toute la longueur de la galerie.
Face à l'accès à la cour, le desk d'information du musée, la billeterie pour l'accès aux expositions temporaires.
Dans la cour, le café en relation horizontale avec le portique, se métamorphose avec les saisons et les événements créés dans le musée:

Musée en fête, extension des événements culturels de la loge jusque dans le café, en liaison directe par l'élévateur, et même jusque dans la cour à ciel ouvert et sous le portique pour les grandes fêtes.
Musée en travail, prolongement des conférences du sous-sol dans le café-débat.
Musée journalier, pause ou fin d'un parcours à travers le musée.

Niveau -4 **Salles d'expositions temporaires, Salle de conférence, Biens Culturels**

Les deux salles jumelées de l'expositions temporaires ainsi que la salle de conférence communiquent par les catacombes ou bien par la galerie de la librairie.
Un lien directe avec le café est possible par l'élévateur menant jusqu'à la loge.
Protection des biens culturels sur deux niveaux, des doubles hauteurs ponctuelles sont à créer en fonction des besoins.
Les liaisons entre le sous-sol du musée et les abris sont à préciser.

Usages
et commentaires sur les intreventions

Niveau -3 **Passage à voiture, Biens Culturels**

Ouvrir exceptionnellement le passage à voiture pour des défilés.
Offrir à la curiosité des visiteurs un regard sur un des lieux de production du musée, en clôturant de façon mobile les alcôves.

Niveau -1 **Numismatique**

Par l'accès dérobé, on accède au cabinet de numismatique.
L'aménagement, la morphologie et le dessin des vitrines sont à concevoir en fonction des objets à montrer.

Niveau 1 **Arts appliqués, Instruments anciens de musique**

Espaces gagnés à reconstituer, salon de musique à aménager.

Niveau 2 **Beaux Arts**

Les grandes salles sont agrémentées de deux salons situés dans les loggias, moments de recul et d'appréciation de la dimension le musée.

Conception du mobilier

Une famille de meubles

Les meubles sont imaginés dans un même langage, sur une "portée musicale" leurs mesures sont mises en relation.
Un léger décollement du sol des meubles accentue leur esprit de mobilité, en contraste avec leur poids apparent.
Par des groupements librement organisés, des morphologies entrent en tension avec l'espace des salles.

Salles d'exposition **Expo-dossier**

Simple enveloppe en forme de U, cet objet se combine par couple ou en série.
Munis de roulettes, les modules sont aisément déplaçables.
Le meuble peut recevoir des installations particulières nécessaires à la muséographie (installation audio-visuelle, table de présentation, accrochage,...).
La paroi du fond ou le plafond peuvent servir d'écran de projection.
Alimenté en électricité, l'objet contient sa propre source de lumière.

Salles d'exposition **Vitrines**

Volumes transparents posés sur socles opaques, les vitrines varient dans leur forme, leur spécificité technique, au gré des objets à exposer et de l'espace.
Par le jeux de mesures correspondantes, elles peuvent se regrouper en constellations, en lignes continues.

Café-loge **Lampes géantes**

"Volume de lumière" sur trois pieds, les lampes géantes participent au caractère de la cour (de jour et de nuit), à la mesure de l'espace du café et de la loge.

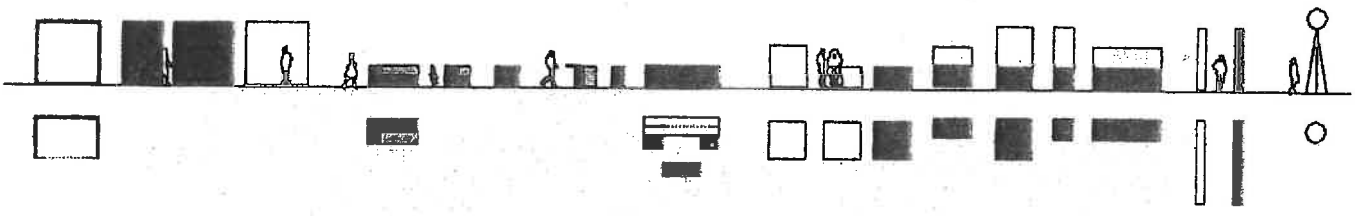

Expo-dossier *Fauteuils* *Desk entrée* *Vitrines* *Lampes géantes*

Loge et café
Principaux composants

Structure **Piliers**

Quatre piliers d'acier gainés de verre (acryl), largement dimensionnés, reposent sur la structure en béton des abris de protection des biens culturels et jouent plusieurs fonctions:

au centre,	conduite les charges
	descente les eaux pluviales
en périphérie,	gaine la ventilation et le chauffage, évacuation air vicié
	réseau électrique

Plateaux

Deux "tables" superposées, structure légère en acier préfabriquée.
affinés à leur extrémité et supports du guide d'entraînement des rideaux

Enveloppe **Parois de verre**

Une paroi de verre trempé , pliable par groupes de trois éléments.

Textile

Rideaux étanches et translucides,
entraînés en haut et en bas par un sytème automatisé, regroupés en quatre masses.

Equipement **Elévateur**

Un élévateur à piston hydraulique.

Aménagement **Bar, cuisine**

Equipement pour la restauration.

Appréciation du coût

Coût de l'intervention dans la cour **Ordre de grandeur du côut** **Fr. 5'500'000.- Ht**

Après consultation de spécialistes, les composants suivants sont estimés :

Excavation de la cour, Gros-oeuvres du sous-sol,
Structure loge - café, Paroi de verre, Textile et entraînement,
Chauffage, Ventilation, Sanitaires, Elecricité,
Revêtement de sol, mur, plafond
Equipement de base Café, Salle de conférence.

Approche climatique

Climat cour - musée **Cour à ciel ouvert**

La cour maintenue à ciel ouvert, préserve la circulation d'air sur le pourtour des façades.
Le jeu d'ouverture des fenêtres sur cour reste possible, l'équilibre climatique actuel entre la cour et les salles du musée est maintenu.

Concept "Air'e cyclage" **Salle de conférence, protection des biens culturels, loge-café**

L'air comme mode de chauffage et de ventilation est utilisé pour la gestion du climat intérieur de ces trois nouvelles fonctions.
La cour sert de source d'air.
L'air pulsé est conduit par les quatre piliers gaines et distribué à chaque coin de l'espace, en trois endroits:

l'abri de protection des biens culturels
la salle de conférence
le café et la loge

Le système proposé est connecté à l'installation (eau chaude) de chauffage du musée.
L'air vicié est évacué en toiture, par les quatre colonnes.

Abri de bien culturels Espace déshumidifié et tempéré en permanence à 18°C, avec un faible débit d'air.
Récupération de l'air vicié du café pour préchauffer l'air des abris.

Salle de conférence Espace chauffé et ventilé en pleine occupation indépendamment des autres fonctions.

Café - loge Espace du café tempéré à 20°C.

Espace de la loge ponctuellement tempérée à 20°C (mi-saison, hiver).
Air pulsé en douceur, récupération de l'air de la salle de conférence non utilisée.

Eclairage

Méthode **Circulation et salles du musée**

La vie des salles est liée à l'éclairage.
L'éclairage est une étude en soi, un travail empirique à réaliser dans le musée.
Le parcours dans le musée, l'architecture des escaliers notamment, est à mettre en valeur.
Une réflexion sur l'atmospère des salles est à entreprendre, dualité à résoudre entre éclairage diffus (naturel ou artificiel) et éclairage dirigé.
La lumière naturelle tamisée par les rideaux est à mettre en relation avec le travail sur le textile de l'intervention de la cour.
La salle de l'Escalade par exemple, nécessite une scénographie par la lumière sur les drapeaux. (éclairage approprié au textile)
Un câblage pour l'audio-visuel relié à une régie, des boîtes de prises sont à prévoir dans des lieux stratégiques.

Lumière et matière **Rapprochement des textiles à travers le musée**

Dialogue en tre les lumières tamisées

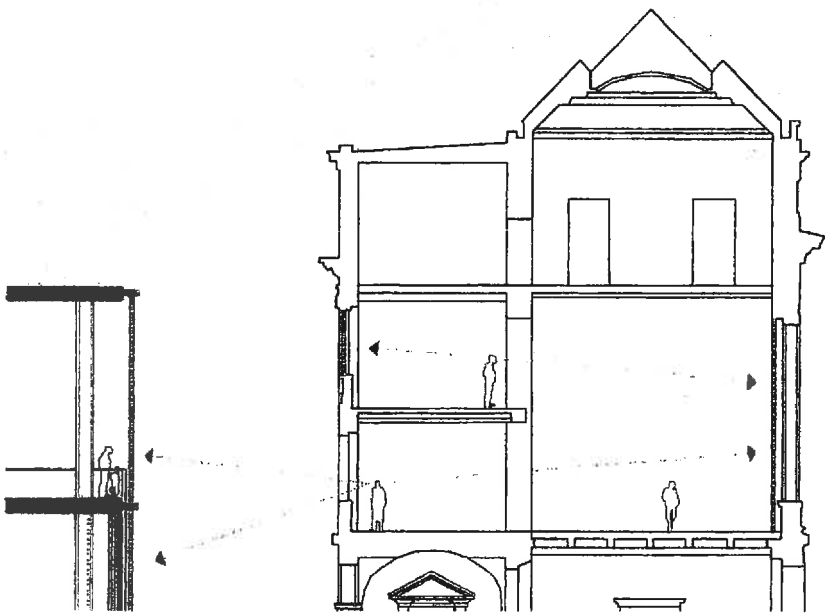

Eclairage

Hypothèse pour cinq cas de figures

Cabinet beaux-arts

Eclairage jéminé dans l'axe de la pièce

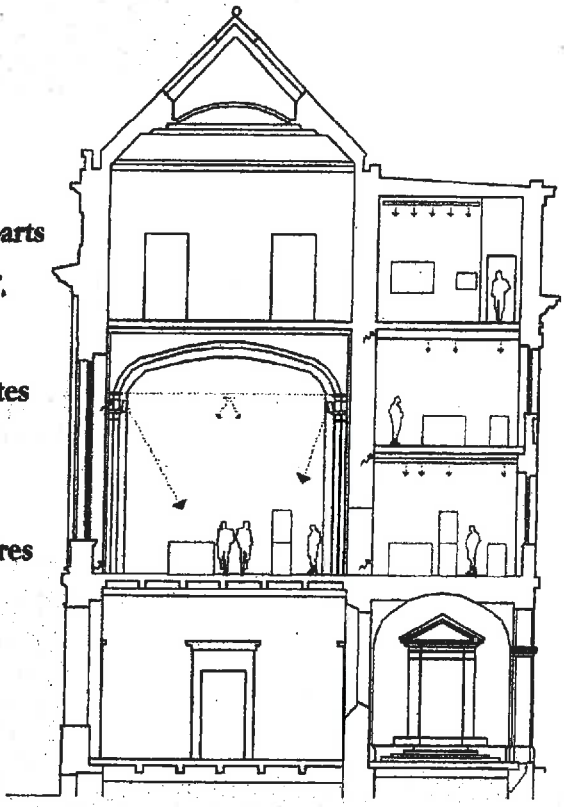

Salle avec soffites

Points de connexion "plug" encastré dans le stucs des soffites

Salle de statuaires

Grille de spots en applique sur les pilastres
Appoint possible au centre

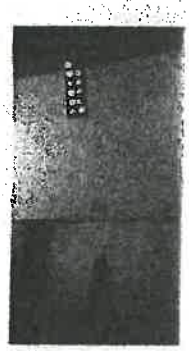

Eclairage "Cestello" de Guzzini

Portique de la cour

Mise en lumière du portique et mise en couleur du mur de fond

Récupération des soupiraux

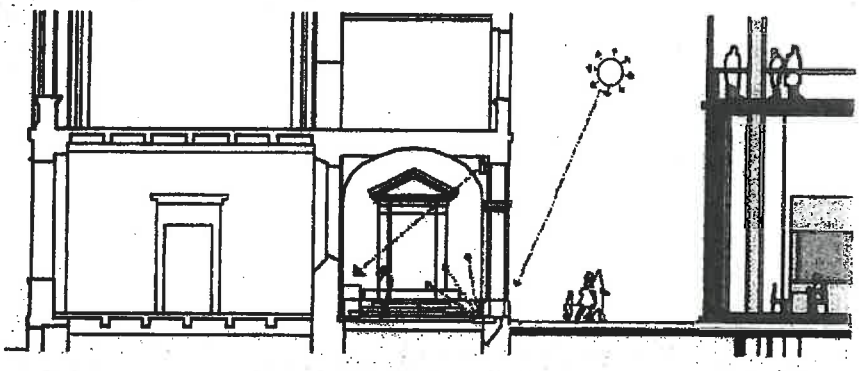

Catacombes

Parcours dans la pénombre
Eclairage linéaire du dessous des passerelles
Eclairage dirigé depuis le haut sur les objets exposés

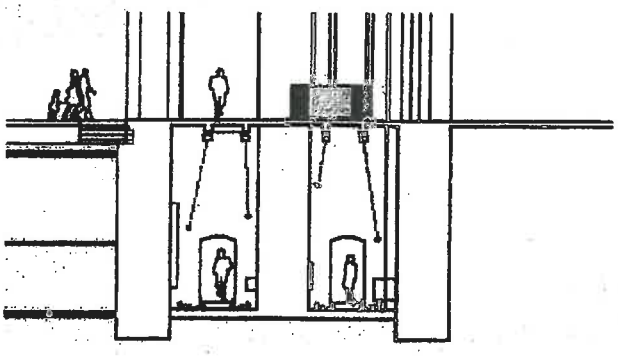

Pertinences des transformations effectuées au cour du temps

Niveau 2 **Niveau des Beaux-Arts**

Grandes salles
Sans doute que le nouvel éclairage inscrit dans les verrières déstructure celles-ci ; il semble néanmoins difficile de ne pas poursuivre cette installation.
Rétablissement des soubassements des deux grandes salles, cachés par des coffrages peints.

Cabinets
Dispositif d'éclairage à réétudier.
Système des stores à modifier.
Etude chromatique de l'étage à redéfinir.

Niveau 1 **Niveau des Arts appliqués et des instruments anciens**

Salles du château de Zizers
Système d'éclairage à réétudier.

Autres salles
Système d'éclairage à réétudier.
Equipements muséographiques à repenser.
Dégager les fenêtres occultées par des vitrines (argenterie).

Niveau 0 **Niveau des grandes salles**

Desk / Accueil
A redéfinir, ainsi que l'éclairage.

Grandes salles
Système d'éclairage à réétudier.
Equipements muséographiques à repenser(vitrines, etc.).
Système des stores/rideaux à modifier.
Retour à l'état d'origine, dépose des installations rapportées.

Autres salles
Système d'éclairage à réétudier.
Equipements muséographiques à repenser.
Système des stores/rideaux à modifier.
Etude chromatique de l'étage à redéfinir.

Pertinences des transformations effectuées au cour du temps

Niveau -1 **Numismatique, Ateliers**

Retour à l'état d'origine des espaces.
Mise à nu des structures.

Niveau -2 **Archéologie Antique**

Retour à l'état d'origine des espaces, sauf irrémédiable, par ex. : sol marbre reconstitué.
Equipement muséographique complet des trois travées à repenser.
Dégager les cinq fenêtres donnant sous le portique.
Dépose du bar et des installations de cuisine.
Système d'éclairage de la galerie bar/bibliothèque, ainsi que de celui de toutes les circulations principales à réétudier.

Niveau -3 **Archéologie régionale et locale**

(nouveaux espaces)

Niveau -4 **Niveau des salles d'expositions temporaires**

Retour à l'état d'origine des deux salles, la salle de conférences actuelle retrouvant les caractéristiques de sa salle jumelle.

D'une manière générale, tous les espaces intérieurs retrouveront leur architecture et leur ornementation d'origine, à l'exception de certains décors peints et de modifications dans les partis chromatiques.

Hormis les salles " historiques " faisant l'objet d'interventions légères, tous les équipements muséographiques, de confort, pédagogiques, les stores/rideaux, la signalétique, ainsi que l'éclairage seront repensés.

Pour nombre des points susmentionnés, une campagne de sondage et des compléments d'étude stylistique seront nécessaires.

ORIGINAL
DU 16 AOÛT 2000

6

VILLE DE GENEVE
Division de l'aménagement et des constru
Service d'architecture

Galland 2 rue Charles-Galland / Musée d'art et d'histoire
Restauration - agrandissement

Résultats de l'appel d'offres pour l'attribution du mandat d'architecte

Historique de la procédure

Cette procédure sélective a été effectuée en application du règlement cantonal sur la passation des marchés publics en matière de construction (L6 05.01).

1er tour :

La publication a été insérée par deux fois dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève, soit les 5 et 14 octobre 1998 (voir annexe 1).

Trente-quatre concurrents se sont inscrits. Il s'agissait soit de bureaux d'architectes seuls, soit d'associations de bureaux, ou encore d'équipes pluridisciplinaires, comprenant notamment des spécialistes en muséographie.

Cinq concurrents ont été retenus pour le deuxième tour, sur la base des critères de sélection suivants :

1. Expérience et références dans la planification et la réalisation de travaux de rénovation de bâtiments historiques.
2. Expérience et références dans la mise en valeur d'objets et de collections.
3. Expérience du travail pluridisciplinaire.
4. Structure et outils de gestion du bureau pour la planification et la gestion de l'opération.

Des coefficients, respectivement d'une valeur de 5, 3, 1 et 1, ont été appliqués à ces critères, tandis qu'une notation d'un maximum de 5 points leur était attribuée par trois experts de la division de l'aménagement et des constructions du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève, soit :

Messieurs Michel Ruffieux, directeur de la division de l'aménagement et des constructions
Jean-Pierre Bossy, chef du service d'architecture
Bernard Mercier, sous-chef du service d'architecture

Au terme de cet examen les cinq groupes suivants ont été retenus (par ordre d'arrivée des dossiers) :

4. Galeras Architectes Associés SA
6. Galfetti - Spitsas - Estoppey
   Brunoni - Vasey - Zanghi, Groupement d'architectes
8. Jean Nouvel - Jucker MRH - Dieserens - Von Kaenel
32. ABP architectes, Archambault et Prati,
    AUA architectes associés Lotti et Marmet
    R. Benavente ass.
33. P. Bonnet - ACAU - M. Buri
    architectes associés pour le MAH

2ème tour

En date du 21 mai 1999, les cinq concurrents ont été conviés à présenter une offre détaillée sur la base de documents remis et commentés par les membres du comité de pilotage, à savoir :

Messieurs Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire
Michel Ruffieux, directeur de la division de l'aménagement et des constructions
Jean-Pierre Bossy, chef du service d'architecture
Livio Fornara, conservateur au Musée d'art et d'histoire
José Borella, adjoint technique du service d'architecture

Parmi ces documents, les directives administratives et les conditions d'appel d'offres définissent, entre autres, l'objet du marché, les bases légales qui le régissent, la composition du dossier d'appel d'offres, les documents à présenter, les critères d'appréciation, la composition du comité d'experts, ainsi qu'un calendrier du déroulement de cette deuxième phase (voir annexes 2 et 3).

C'est ainsi qu'il était demandé aux cinq équipes de rendre un projet d'intention sous forme de deux planches graphiques, doté d'un coefficient de 5, et d'un rapport écrit, doté d'un coefficient de 3. Une proposition d'honoraires, dotée, elle, d'un coefficient de 2, devait aussi être fournie, le tout pour le 15 octobre 1999.

Entre le 10 et le 24 juin 1999, Messieurs Fornara et Borella ont fait visiter aux cinq concurrents les parties non publiques du Musée d'art et d'histoire.

Le 5 novembre 1999, le comité d'experts, composé du comité de pilotage et de deux experts indépendants, Messieurs Fernando Ramos et Jacques Roulet, architectes, s'est réuni une première fois pour prendre contact avec les travaux accrochés, à sa seule intention, dans le bâtiment des espaces d'exposition de la Ville de Genève. Monsieur Jacques Roulet remplaçait Monsieur Jean-Pierre Dresco, malade.

Le même jour, une liste de questions aux concurrents était établie afin de faire préciser certains points. Il leur était aussi demandé d'estimer sommairement leurs interventions. Les réponses ont été considérées comme des compléments d'information et non pas comme de nouveaux critères soumis au jugement du comité d'experts.

Le 9 novembre 1999, il a entendu les concurrents défendre leur projet et leur a posé quelques questions.

Le 12 novembre 1999, il s'est réuni une dernière fois pour délibérer et noter les critères de sélection.

Le premier de ces critères, "projet d'intention d'aménagement", a été subdivisé en quatre sous-critères, eux aussi notés de 1 à 5 *(la totalité des points de ces sous-critères ne modifie pas la cotation des critères généraux)* :

- intérêt de la démarche architecturale
- attitude face à la valeur patrimoniale du musée
- potentiel évolutif de la démarche et capacité de l'équipe à la mener
- adéquation de l'effort technique au gain de surface

Quant au rapport écrit, son intérêt a été jugé sous trois aspects :

- aménagement du musée, avec les contraintes et exigences particulières
- interprétation du plan directeur
- intérêt de l'option muséographique

La proposition d'honoraires a quant à elle été notée par rapport aux pratiques usuelles de la Ville de Genève.

Délibération

Préambule

La construction du Musée, au début du siècle, mettait fin à un longue période de présentation en différents lieux de la ville des collections publiques. L'exposition nationale de 1896 avait été une grande occasion de rassembler temporairement une bonne partie de ce patrimoine éparpillé et avait convaincu de la nécessité de le regrouper durablement dans un seul musée. La Société auxiliaire du musée, née de cette prise de conscience, oeuvra dans ce sens et parvint à ses fins avec la construction du Musée d'art et d'histoire. La réalisation de ce grand projet eut naturellement des effets dynamisants sur l'accroissement des collections, que le musée géra dans un premier temps à l'intérieur de ses murs, puis en essaimant dans d'autres lieux.

Cet essaimage montrait bien la vitalité de l'institution. Parallèlement, les choses bougeaient aussi à la rue Charles-Galland. Ainsi, dès le milieu des années 1930, débuta la période des transformations intérieures : telle pour accueillir de nouveaux objets, de nouvelles collections, telle autre pour améliorer les équipements techniques ou d'accueil, telle encore pour répondre à de nouvelles conceptions muséographiques. Bref, le musée n'a jamais connu de longues périodes de repos.

L'actuel plan directeur prend en compte cette nécessaire évolution, mais à partir d'autres prémisses que celles qui avaient guidé les transformations entreprises sous le précédent directorat de Claude Lapaire. En substance, nous disons aujourd'hui que le MAH n'est pas forcément le musée encyclopédique que l'on voulait faire dans les années 1970 (projet de Claude Lapaire), mais un musée pluraliste, constitué de collections qui toutes s'enracinent dans le passé historique et scientifique de Genève; qu'il s'agit de rendre ce lien plus évident, de le restaurer. D'autre part, la réflexion actuelle s'est davantage concentrée sur les possibilités, en volumes et en surfaces, que pouvait encore offrir le bâtiment du musée pour les collections et le public; autrement dit dans quelle mesure et de quelle manière un développement demeurait envisageable à l'intérieur de ses propres murs. Il y a eu deux propositions simples : l'une disait que l'ancienne école des Casemates était la condition indispensable à tout réaménagement du musée, car elle permettrait le transfert des bureaux et des ateliers et libérerait ainsi toutes les surfaces utiles pour les collections, et l'autre fixait à 2010, année du centenaire du musée, un terme pour les travaux. Les travaux dans le bâtiment des Casemates sont en cours, le processus est donc en marche.

Le plan directeur du MAH fait état d'une réflexion globale au sein du musée; il indique des directions, des possibilités pour les aménagements futurs des collections en considérant le bâtiment entièrement disponible pour les présentations muséales. Ce n'est donc pas un programme, au sens habituel du terme, que les architectes appelés auraient à respecter et à réaliser. Une grande marge leur est laissée, pour la créativité, la mise en valeur du bâtiment existant, l'invention de solutions pertinentes et d'avenir.

Les documents rendus et livrés au jugement des experts ne sont donc pas directement comparables, à deux exceptions près, mais explorent des pistes de développement différentes. Ils peuvent être classés en trois catégories :

- Les projets Nos 8 (Nouvel) et 6 (Galfetti) jettent les bases d'un "nouveau musée" en augmentant très fortement les surfaces actuellement à disposition par une construction dans la cour.

- Le projet No 32 (ABP) transforme radicalement l'accès au musée, couvre la cour, mais octroie une augmentation de surface de moindre importance.

- Les projets Nos 33 (Bonnet) et 4 (Galeras) n'augmentent également que peu les surfaces d'exposition, mais procèdent par ajouts de dispositifs chargés de répondre à des besoins plus immédiats et spécifiques du M.A.H.

Les estimations sommaires des coûts des constructions neuves varient entre 14,5 et 22 millions pour les projets 8 (Nouvel) et 6 (Galfetti), et entre 5,5 et 9 millions pour les projets 33 (Bonnet), 32 (ABP) et 4 (Galeras).

Celles des travaux de rénovation et de restauration du bâtiment existant, pour lesquelles seuls trois candidats ont répondu, se situent entre 12,5 et 20 millions.

Quant aux équipements muséographiques, pour lesquels seuls trois candidats ont également répondu, ils sont évalués entre 8 et 9 millions.

L'annexe 4 donne le détail des surfaces ajoutées.

No 4 Galeras Architectes Associés SA

Description de l'intervention architecturale.

- Fermeture de la rue Charles-Galland à la circulation, création d'un parvis devant l'entrée, débordant sur le parc de l'Observatoire.
  Installation de grands panneaux de signalisation contre le socle du bâtiment, sur les boulevards.

- La cour est excavée pour créer un abri des biens culturels et une salle de conférences.
  Un nouveau dispositif de circulation est proposé dans la cour. Il est composé de deux ascenseurs et d'un système de passerelles accolées à la façade principale, qui permettent de rejoindre le grand escalier ou de gagner directement les ailes du musée. Ces ascenseurs desservent aussi la nouvelle salle de conférences au sous-sol. Le tout est masqué par un pan de verre monumental.

- La cour demeure à ciel ouvert; son aménagement est recomposé.

- Les trois portiques sont fermés par des vitrages, ils accueillent la médiathèque et la librairie.

- La cafétéria est agrandie, une nouvelle cuisine est construite dans le volume du passage à camion.

Commentaires

Le dispositif prévu dans la cour paraît inutile.

Le doublement du grand escalier par d'autres circulations vers lesquelles sont amenés les visiteurs relègue cet élément majeur au second plan.

Ni la géométrie du grand pan vitré, ni sa nature ne sont propres à requalifier l'espace de la cour, qui devient encore moins attrayante qu'actuellement, puisqu'il faut traverser les nouveaux espaces de distribution pour la rejoindre, à l'aide d'une passerelle.

Mis à part, cette intervention, la proposition s'attarde sur un catalogue très complet de travaux de restauration à envisager.

Les problèmes liés à la lumière, naturelle ou artificielle, sont largement pris en considération, en particulier les effets néfastes de celle-ci pour la préservation des oeuvres et des objets. Cependant, les solutions envisagées, à l'exemple de la salle des armures, sont peu convaincantes et oblitèrent le lien entre collections et architecture, que l'on souhaite au contraire revaloriser et renforcer. Dans le réaménagement des collections, les architectes envisagent de procéder de manière différenciée, sur la base de "scénarios" de salle et de visite imaginés par les conservateurs.

No 6 **Galfetti - Spitsas - Estoppey - Brunoni - Vasey - Zanghi, Groupement d'architectes**

Description de l'intervention architecturale.

- Extension du musée par la construction de six niveaux sur la totalité de la surface de la cour, ainsi que de deux niveaux partiels. Ils sont destinés à accueillir des salles d'expositions temporaires, la médiathèque, la salle polyvalente et une grande terrasse au-dessus des toitures. La liaison avec le bâtiment existant s'opère au travers des paliers du grand escalier.

- Un nouveau dispositif de circulations verticales (1 escalier et 2 ascenseurs) relie ces niveaux entre eux.

Commentaires

Si le parti architectural est identique au projet No 1 (Nouvel), son adaptation au musée est beaucoup moins fine. La perception de l'espace de la cour est inexistante, les nouveaux volumes sont moins riches. L'intervention exploite le potentiel offert par la cour au maximum pour les nouvelles surfaces d'exposition et groupe toutes les activités annexes dans la partie haute du nouveau "noyau".

Sur le plan constructif, les dessins laissent entrevoir une construction en béton armé très lourde, dont la mise en place serait plus difficile que les solutions proposées par les projets précédents.

La réflexion muséographique y est peu développée : elle se borne à quelques recommandations générales. Rien n'est esquissé sur la relation entre les parties nouvelles, très considérables et toutes affectées aux expositions temporaires, et les salles actuelles. Mais on devine déjà qu'il s'agit d'un simple collage qu'il nous appartiendra de résoudre au mieux. Là, projet architectural et projet muséographique ne semblent pas être accordés.

No 8 **Jean Nouvel - Jucker MRH - Dieserens - Von Kaenel**

Description de l'intervention architecturale.

- Sur la rue Charles-Galland, devant l'entrée, constitution d'un parvis flanqué de deux pavillons d'information et de vente. Un tunnel sous la rue relie directement les pavillons au musée, au niveau de la cour.

- Construction, sur la quasi totalité de la surface de la cour, d'une extension sur cinq niveaux desservis par de nouveaux escaliers et ascenseurs. Ce "noyau" comprend : au sous-sol une nouvelle salle de conférences, des surfaces d'exposition et d'animation aux étages intermédiaires, un restaurant et une terrasse au dernier étage qui émerge du musée. Les toitures plates existantes sont aménagées en terrasse pour expositions.

- Création de nouveaux escaliers de secours dans le corps opposé à l'entrée.

Commentaires

Il s'agit de la proposition répondant le mieux à une véritable volonté de développer le musée pour le siècle à venir. L'aménagement d'un parvis et d'un accès plus digne pour les personnes handicapées, la construction de nouvelles surfaces dans la cour, qui, tout en préservant la perception de son architecture offrent quelques 3'000 m2 de surface d'exposition supplémentaire, l'émergence de ce nouveau "noyau" au-dessus des toits sont autant d'éléments qui installent le M.A.H. dans un statut d'équipement de tout premier plan.

C'est une alternative solide au projet d'extension du musée vers le périmètre des Casemates, dont il a été question jusqu'à présent.

Sur le plan technique, l'accent est mis sur l'assemblage "à sec" d'éléments préfabriqués reposant sur une structure entièrement métallique, ancrée dans les murs de façades. Ce dispositif permettrait de réaliser les différents étages sans commencer par la construction en sous-sol, puisque celle-ci n'a pas de fonction porteuse. On pourrait même envisager de débuter par le restaurant panoramique et de compléter ensuite l'ouvrage par les autres dalles, au gré des besoins et des ressources.

Le parti muséographique reprend le parti architectural, fondé sur le contraste entre ancien et nouveau. Dans les secteurs les plus caractéristiques de l'architecture Beaux-arts du début du siècle, il s'agira de procéder par restitutions, dans l'esprit des aménagements d'origine, pour accentuer et amplifier le dialogue avec les aménagements contemporains des nouveaux espaces. Le contraste rend perceptible la dimension temporelle : le musée a cent ans, il a une histoire, il s'agit donc de ne pas l'occulter par un aménagement et un traitement contemporain uniforme. D'autre part, il faut restaurer l'harmonie entre les salles et les collections, dont l'unité et la cohérence entre contenant et contenu, au fil des décennies, se sont effritées ou ont disparu.

Une grande attention est portée à la lumière, aux ambiances; l'introduction de nouvelles technologies est envisagée, mais demeure mesurée et doit correspondre à ce qu'un visiteur du début du XXIe siècle est en droit d'attendre.

Dans l'esprit des architectes, le projet architectural est indissociable du projet muséal : l'édifice de Camoletti, comme les collections, font partie du patrimoine genevois; l'extension du musée, dans la cour et en hauteur, doit être de grande qualité et constituer une adjonction d'un patrimoine architectural contemporain au patrimoine existant.

No 32 **ABP architectes, Archambault et Prati - AUA architectes associés Lotti et Marmet - R. Benavente ass.**

Description de l'intervention architecturale.

- Nouveau rapport avec le contexte urbain par un remodelage total des accès. La cour du musée devient espace de distribution. Elle est mise en relation directe avec la rue Charles-Galland par une rampe, et avec les boulevards par l'intermédiaire du passage Burlamachi où se trouve l'entrée principale. La cour des Casemates est réaménagée en gradins et prend un statut de parvis.

- La cour du musée est couverte; elle distribue les différents secteurs par l'ascenseur existant, ainsi que par un nouvel ascenseur qui dessert des passerelles accolées à la façade principale de la cour. Ce dispositif permet de rejoindre le grand escalier ou de gagner directement les ailes du bâtiment.

- Les zones publiques en sous-sol sont directement atteignables par un escalier et une rampe.

Commentaires

L'option de donner à la cour un caractère très public en la faisant communiquer directement avec l'extérieur est intéressante, mais elle bouleverse complètement le musée sans apporter beaucoup de surfaces supplémentaires d'exposition. Le parti, très fort, cherche à ancrer le musée sur les boulevards et relègue l'accès principal actuel au second plan, ce qui a pour effet de "retirer" le musée du parcours culturel entre Malagnou et la place Neuve.

L'importance accordée à la cour "des Casemates" est exagérée, compte tenu du peu d'intérêt architectural qu'elle possède et de son aspect très encaissé.

Du point de vue de l'attitude face à la valeur patrimoniale de l'édifice, les interventions projetées sont très violentes, notamment sur le passage Burlamachi.

La muséographie entend faire du musée "un lieu d'émotion et de récit". L'émotion y sera stimulée par des jeux de lumière multiples et variés; le récit, qui concerne les collections historiques, archéologiques et d'art appliqué, est assuré par le recours intensif au multimédia. Le visiteur risque toutefois d'être envahi par un excès de moyens muséologiques et de passer à côté de l'essentiel, à savoir les objets et l'attention qu'il devrait leur prêter. Par ailleurs, un appareillage de pointe et des techniques sophistiquées requièrent une maintenance très importante; ils courent aussi le risque d'un vieillissement prématuré, un équipement qui n'est plus "*up to date*" paraissant très vite obsolète.

No 33 P. Bonnet - ACAU - M. Buri, architectes associés pour le MAH

Descriptif de l'intervention architecturale.

- Construction sous la cour d'une salle de conférences et d'un abri des bien culturels.

- Edification dans la cour d'un pavillon sur deux niveaux. Le premier est en relation directe avec le sol de la cour; il est occupé par le café. Au-dessus, dans le prolongement de l'entrée principale, est proposée une "loge", espace polyvalent pouvant accueillir des fêtes, des performances, des défilés, etc. La salle de conférences et les deux étages du pavillon sont mis en relation par un élévateur; ils peuvent fonctionner de manière autonome. Le café est fermé par des éléments vitrés pliables, tandis que la loge reste ouverte. Il est possible d'occulter le tout par de grands rideaux étanches et translucides.

Commentaires

Il s'agit d'une intervention minimaliste, qui ne vient que rapporter un élément au musée existant, sans modifier fondamentalement ce qu'il est actuellement et en ne le touchant que par l'entremise d'une passerelle. L'approche est sensible et pragmatique. Elle vient doter le musée d'un ensemble polyvalent pouvant abriter des manifestations extraordinaires. S'il est vrai que le pavillon devrait être moins généreusement dimensionné, ses caractéristiques n'en sont pas moins aptes à requalifier l'espace de la cour de manière intéressante, en restituant en quelque sorte son "sol" à un niveau plus élevé et en la faisant découvrir depuis le palier intermédiaire du grand escalier, sur l'axe majeur de la composition du musée.

La construction est légère, constituée de piliers et de dalles métalliques en éléments préfabriqués.

Les intentions du plan directeur sont respectées: le bâtiment est entièrement dévolu aux collections. Le projet architectural comme le projet muséographique laissent la première place au bâtiment existant. Les adjonctions contemporaines ne perturbent en aucune manière le fonctionnement actuel du musée. La cafétéria-restaurant, la salle de conférence, l'espace polyvalent au centre de la cour sont détachés du parcours de visite des collections.

La lumière, tant naturelle qu'artificielle, est considérée comme un élément essentiel dans l'aménagement des salles. Le nouveau mobilier d'exposition (dans les parties à aménager ou à réaménager) et celui à disposition du visiteur, sièges, tables, etc., devraient être unifiés, de manière à constituer une famille de meubles, et se distinguer comme étant d'une même main.

Conclusions et recommandations du comité d'experts

D'une manière générale, deux projets (les n° 4 et 8) se distinguent par la pertinence et la cohérence de leurs interventions. Ils pourraient être qualifiés respectivement de maximaliste et de minimaliste, sans que ces termes quantitatifs préjugent en quoi que ce soit de leurs qualités architecturales intrinsèques. Pour le dire autrement, le premier projette un développement, un avenir du musée dans le siècle prochain, tandis que le deuxième s'en tient, en le réordonnant, au présent. L'un manifeste une ouverture à et sur la ville, offre des potentialités inédites et audacieuses; l'autre se montre si respectueux du bâtiment existant, monumental il est vrai, qu'il évite toute confrontation avec lui, qu'il se place d'emblée dans un rapport de quasi subordination; l'un pourrait être vu comme extraverti, l'autre comme introverti.

Or, un édifice public, au-delà des surfaces en m2 et des indispensables fonctionnalités, doit pouvoir représenter le statut et les intentions de l'institution qu'il abrite, comme celles de son propriétaire, la Ville de Genève. Cette question est de première importance, surtout à l'orée du XXIe siècle.

Le musée, depuis bientôt un siècle, s'est considérablement développé. Ne s'agit-il pas de l'exprimer dans et par son architecture ? Depuis des années, les musées s'ouvrent davantage au public, à des publics toujours plus variés, participent davantage, par toutes sortes d'événements, à la vie de la communauté. Ne faudrait-il pas concrétiser cette évolution de manière déterminée ?

Le projet n° 8 (Nouvel) possède ces qualités, cette charge de significations différentes, mais cohérentes et convergentes. Il constitue, même au stade d'avant-projet, une proposition extrêmement aboutie et stimulante, tant au point de vue des collections et de l'avenir du musée, que de l'enrichissement du patrimoine architectural contemporain.

Sa visibilité urbaine, la terrasse panoramique, est le juste corollaire de ce qu'il offre à la cité : un point de vue privilégié sur la ville, le lac, les montagnes; le seul point de vue de toute la rive gauche qui serait facilement accessible et public. Il rétablirait un lien historique avec le paysage, car depuis longtemps l'extrémité nord de la promenade Saint-Antoine a perdu sa fonction de point de vue remarquable et fréquenté. Pour les Genevois et les touristes, une terrasse panoramique au-dessus du musée requalifierait Genève comme une ville avec vue.

A l'issue de ses délibérations, le comité d'experts a choisi le groupe :

Jean Nouvel - Jucker MRH - Dieserens - Von Kaenel

Mandat

Après approbation de la direction du département, un mandat de préétude sera attribué au groupe choisi, mandat couvrant la phase d'avant-projet. Un cahier des charges sera établi par le Service d'architecture, afin de clarifier le calendrier de l'opération et les contraintes à prendre en compte par le mandataire.

Genève, le 16 août 2000
MAHrésultats.doc/JB/sb-16.08.00

Les membres du comité d'experts :

Messieurs :	Signatures :
- Michel Ruffieux	.....
- Cäsar Menz	.....
- Jean-Pierre Bossy	.....
- Livio Fornara	.....
- José Borella	.....
- Fernando Ramos	.....
- Jacques Roulet	.....

VILLE DE GENEVE - Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Musée d'art et d'histoire présélection 2ème phase - novembre 1999

Groupement : Jean Nouvel - Fabrice Jucker & Dieserens - Von Kaenel

Critères / Notes		Pondération (% relative)	Note pondéré	Note
1	Projet d'intention	50%	2, 39	4,78
2	Rapport écrit	30%	1,46	4,86
3	Proposition d'honoraires	20%	0,57	2,86
TOTAL			4,42	

tableau MAH.xls
JB/sb/16 août 2000

VILLE DE GENEVE - Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Musée d'art et d'histoire présélection 2ème phase - novembre 1999

Groupement : P. Bonnet - Acau - M. Burri

Critères / Notes		Pondération (% relative)	Note pondéré	Note
1	Projet d'intention	50%	1,86	3,71
2	Rapport écrit	30%	0,94	3,14
3	Proposition d'honoraires	20%	0,94	4,71
	TOTAL		3,74	

tableau MAH.xls
JB/sb/16 août 2000

VILLE DE GENEVE - Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Musée d'art et d'histoire présélection 2ème phase - novembre 1999

Groupement : Galfetti - Spitsas - Estoppey & Brunoni - Vasey - Zanghi

Critères / Notes		Pondération (% relative)	Note pondéré	Note
1	Projet d'intention	50%	1,43	2,86
2	Rapport écrit	30%	0,70	2,33
3	Proposition d'honoraires	20%	0,57	2,86
	TOTAL		2,70	

tableau MAH
JB/sb/16 août 2000

VILLE DE GENEVE - Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Musée d'art et d'histoire présélection 2ème phase - novembre 1999

Groupement : ABP (Archambault-Prati) AUA (Lotti-Marmet) & R. Benavente ass.

Critères / Notes		Pondération (% relative)	Note pondéré	Note
1	Projet d'intention	50%	0,91	1,82
2	Rapport écrit	30%	0,77	2,57
3	Proposition d'honoraires	20%	0,94	4,71
	TOTAL		2,62	

tableau MAH
JB/sb/16 août 2000

VILLE DE GENEVE - Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Musée d'art et d'histoire présélection 2ème phase - novembre 1999

Groupement : Galeras architectes ass. SA

	Critères / Notes	Pondération (% relative)	Note pondéré	Note
1	Projet d'intention	50%	0,89	1,79
2	Rapport écrit	30%	0,50	1,67
3	Proposition d'honoraires	20%	0,83	4,14
	TOTAL		2,22	

tableau MAH
JB/sb/16 août 2000

Chantier: rénovation partielle et réaménagement MAH

travaux : mandat d'architecte (soumission MAH N° 1)

Montant dû à l'entreprise ayant effectué une étude technique (commandée par la Ville de Genève), si les travaux ne lui sont pas adjugés: Fr.
Etude technique réalisée par:

Préavis d'adjudication

Ingénieur(s) + architecte(s) mandataire(s) (mentionner rapports séparés éventuels):

voir rapport annexé

Nouvel - Jucker - MRH
Diserens - Von Kaenel

date/signature(s): .....

Service(s) technique(s) Ville:

date/signature du responsable d'opération:: .....

Nouvel - Jucker - MRH -
Diserens - von Kaenel.

Nouvel - Jucker. MRH
Diserens - von Kaenel

date/signature chef de service: 20.07.2000 ..... le 20.7.2000

Observations administratives:

vu le 20.7.00 LB

Appréciation du directeur des constructions:

OK MR le 20.7.00

DÉCISION DE LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE DÉLÉGUÉE:

OK CF le 21.7.00 (cf. p. 1)

VISA POUR EXÉCUTION
pour la direction du département:

distr.: service technique (orig.)

Maître de l'ouvrage:

Ville de Genève

Département municipal
de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Division de l'aménagement
et des constructions

Affaire traitée par:
Véronique Bertrand
No tél. (022) 418 20 46

Feuille N°: 1 SOUMISSION N° MAH N° 1

voir feuille(s) complémentaire(s)

pour concurrent(s) ..... à .....

Responsable d'opération: .....

Service technique: architecture

No téléphone: (022) 418 .....

Mandataires:

tél.:

CHANTIER : rénovation partielle et réaménagement du Musée d'Art et Histoir

travaux de : mandat d'architecture

évaluation coût, date : montant :

montant de l'émolument : Fr. 100.--

réajustement, évaluation coût (indice zurichois/genevois *), date : montant :

liste soumissionnaires approuvée le : SOUMISSION PUBLIQUE visa : MB

délai de rentrée : reporté au :

Ouverture des soumissions

date :

observations :

Signatures:
pour la Division des constructions:

Visa de la Conseillère administrative déléguée:

21/07/00

* *Biffer ce qui ne convient pas*

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3983, 1211 Genève 3 - Accès TPG: bus 17 *(arrêt Hôtel-de-Ville)*
Téléphone (022) 418 20 30 - Téléfax (022) 418 20 31 - Télex 422583 VDGCH

12/96

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Genève, le 20 juillet 2000
MR/vb

Association d'architectes
Jean Nouvel
Jucker-MRH
Diserens-Von Kaenel
p.a. Jucker-MRH
18A, chemin de la Caroline
1213 Petit-Lancy

Affaire traitée par :
Véronique Bertrand,
Responsable des soumissions
Tél. : (022) 418 20 46

Tout le dossier
c/o EC le 14/11/08
Annexes 1 à 188

Concerne : Rénovation partielle et réaménagement du Musée d'art et d'histoire
Appel d'offres sur présélection : mandat d'architecte

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous informer que nous serions disposés à vous adjuger le mandat d'architecte relatif à **l'appel d'offres MAH** , à exécuter dans l'affaire citée en marge sur la base de votre offre du 14 octobre 1999.

Le contrat ne **sera parfait et signé** qu'à la condition que vous ayez expressément accepté le détail des clauses qui vous sera communiqué par notre/nos service(s).

Ces prestations seront exécutées conformément :
- aux conditions particulières du mandant pour l'exécution de l'ouvrage,
- aux dossier et cahier des charges remis à jour avec les recommandations des experts,
- aux normes en vigueur en Suisse (notamment la norme SIA), dans le canton de Genève et en Ville de Genève,

lesquels font partie intégrante du contrat de mandat qui sera conclu.

Nous attirons spécialement votre attention sur la disposition suivante :
- Le mandataire s'engage à ne passer de l'une ou l'autre des phases de prestations que sur ordre écrit du mandant.

Vous voudrez bien contacter M. Michel Ruffieux, directeur de la division de l'aménagement et des constructions au 418.20.30, afin de convenir d'un rendez-vous.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Christian Ferrazino

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3983, 1211 Genève 3
Tél. (022) 418 20 20 - Fax (022) 418 20 21 - Télex 422583 VDGCH - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch

COPIE TRANSMISE PAR M. BLANC / DCA juin 2016

Département municipal de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

8/1

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Genève, le 3 octobre 2000.

Association d'architectes
Jean Nouvel - Jucker - MRH
Dieserens - Von Kaenel
p. a. Jucker - MRH
Rue Marziano 10
Case postale 44
1227 Acacias

dossier
Architecture
Correspondance

Concerne : Galland 2, rue Charles / Musée d'art et d'histoire
Rénovation

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous confier le mandat d'études pour l'affaire citée en titre.

Dans un premier temps, il s'agit d'établir un avant-projet avec estimation du coût de l'opération, qui nous servira à demander un crédit d'études auprès du Conseil municipal.

Un montant forfaitaire de 200'000 francs TTC est à disposition pour couvrir les honoraires, les frais divers et les débours.

Dans cette attente, je vous présente, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Christian Ferrazino

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3983, 1211 Genève 3
Tél. (022) 418 20 20 - Fax (022) 418 20 21 - Télex 422583 VDGCH - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 17 (Hôtel-de-Ville)

Concurs. offre..

Estimation des honoraires et des frais

1. Estimation des honoraires de l'architecte

1.1 Honoraires calculés en pour-cent du coût de l'ouvrage

- coût probable de l'ensemble de l'ouvrage	env. fr.	
montant donnant droit aux honoraires	env. fr.	10'000'000
- taux de base probable des honoraires	p =	11.80%
- catégorie d'ouvrage VII degré de complexité	n =	1.30
- valeurs des prestations partielles à fournir en pour-cent de la prestation totale	q =	100.00%
- facteur de correction*	r =	1.20
- majoration pour transformations	=	30.00%
Honoraires probables calculés en pour-cent de coût de l'ouvrage	env. fr.	2'393'040

1.2 Honoraires calculés d'après le volume construit:

- volume probable	env. m³	
- coefficient a probable:	a =	?
- catégorie d'ouvrage montant d'honoraires:	f = fr.	/m³
- valeurs des prestations partielles à fournir en pour-cent de la prestation totale	q =	100.00%
- facteur de correction*	r =	
- majoration pour transformations	=	%
Honoraires probables d'après le volume	env. fr.	

1.3 Honoraires calculés d'après le temps employé:

- estimation du temps consacré aux prestations supplémentaires, voyages et autres prestations pour les catégories de rémunération suivantes:

relevés
fiches par local
sondages

fr. 120'000

Honoraires probables d'après le temps employé	env. fr.	120'000

1.4 Estimation des honoraires:

Honoraires probables	env. fr.	2'513'040
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux actuel de 7.50%, probablement	env. fr.	188'478
Montant total estimé des honoraires	**env. fr.**	**2'701'518**

2. Estimation des frais et des coûts pour l'utilisation d'équipements spéciaux

2.1 Frais:

- Frais de déplacement	env. fr.	
- Frais de documents	env. fr.	
- Frais administratifs	env. fr.	
- Frais d'intervention de tiers	env. fr.	
- Autres frais	env. fr.	
Frais probables	env. fr.	

2.2 Coûts pour l'utilisation d'équipements spéciaux:

Coûts probables pour l'utilisation d'équipements spéciaux	env. fr.	0

2.3 Estimation des frais et des coûts pour l'utilisation d'équipements spéciaux:

Frais et coûts probables pour l'utilisation d'équipements spéciaux	env. fr.	0
TVA au taux actuel de 7.50 %, probablement	env. fr.	
Montant total estimé des frais et des coûts	**env. fr.**	

Date: 14.10.99

* Le facteur de correction tient compte des circonstances suivantes:
voir détail conditions d'appel d'offres

Département municipal de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

8.2

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Genève, le 8 octobre 2001

Association d'architectes Nouvel -
Jucker MRH -Diserens - Von Kaenel
p. a. Jucker - MRH
Rue Eugène-Marziano 10
Case postale 44
1227 Acacias

Concerne : Galland 2, rue Charles- / Musée d'art et d'histoire
Aménagement et restauration

Madame, Monsieur,

Mes services doivent maintenant préparer la demande de crédit d'études à soumettre au Conseil municipal. Pour ce faire, il est indispensable que nous nous mettions très rapidement d'accord sur le mode de calcul de vos honoraires.

Sur la base de la lettre du 19 décembre 2000 de Monsieur Michel Ruffieux, directeur, et au vu de la nouvelle estimation des travaux que vous avez formulée, je vous propose d'honorer de la manière suivante vos prestations, jusqu'à la mise au point du devis général (phase 4.2 du règlement S.I.A.102).

Base de l'estimation du montant déterminant : devis de l'avant-projet à ± 25% du 3 mai 2001.
Le tarif SIA 2001 détermine le taux : K1 = 7,01; K2 = 961.

	HT	TT
Montant déterminant :	52'393'000.-	
p : 9,58%		
n : 1,3		
q : 100%		
r : 1.05		
majoration pour transformation : 15%		
rabais : 10%		
soit, montant total des honoraires :	7'091'070.-	
Prestations à accomplir jusqu'au devis général : 35% :	2'481'870.-	
à déduire acompte sur l'avant-projet :	186'047.-	
	2'295'823.-	
TVA 7,6%	174'483.-	
Total :		**2'470'306.-**

Je vous demande de prendre position dans les meilleurs délais sur cette proposition et vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Christian Ferrazino

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3983, 1211 Genève 3
Tél. (022) 418 20 20 - Fax (022) 418 20 21 - Télex 422583 VDGCH - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 17 (Hôtel-de-Ville)

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

dossier
Architecture
Correspondance

Genève, le 11 juin 2002

Association d'architectes
Nouvel – Jucker MRH – Diserens –
Von Kaenel
p.a. Jucker – MRH
rue Eugène-Marziano 10
case postale 44
1227 Acacias

Concerne : **Galland 2, rue Charles- / Musée d'art et d'histoire**
Aménagement et restauration

Madame, Monsieur,

Je vous informe que, lors de sa séance du 22 mai 2002, le Conseil administratif a décidé de suspendre le projet mentionné en titre.

Notre Conseil reprendra la discussion de ce dossier en automne 2003.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Christian Ferrazino

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3983, 1211 Genève 3
Tél. 022 418 20 20 - Fax 022 418 20 21 - Télex 422583 VDGCH - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 36 (arrêt Hôtel-de-Ville)

CONTRAT ORIGINAL DU 9 JUIN 2010

9

sia

Contrat relatif aux prestations de l'architecte

Nr. 1002
2003

Concernant le projet:

Musée d'Art et d'Histoire
Rue Charles-Galland 2 - 1204 Genève

EXTENSION ET REAMENAGEMENT DU MUSEE

le mandant
nom / adresse:

Ville de Genève, représentée par Monsieur Rémy Pagani, Conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement - pa Service d'architecture
Rue du Stand 25 - 1204 Genève

confie à l'architecte
nom / adresse:

Groupement d'architectes agissant conjointement et solidairement, soit : Ateliers Jean Nouvel, Architectures Jucker SA et Mesdames Von Kaenel Nadège et Diserens Brigitte, pour adresse Architectures Jucker SA, Viguet 4 - CP - 1211 Genève 26 mandataire, [1]

le mandat décrit dans le présent contrat:

31 Avant-Projet

32 Projet de l'ouvrage

33 Demande d'autorisation

41 Appel d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication

51 Projet d'exécution

52 Exécution de l'ouvrage

53 Mise en service, achèvement

[1] Le mandataire est membre
* ☑ de la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes), section: Architecte
☑ d'autres associations professionnelles (ne pas recourir à des abréviations):

. Association genevoise d'architectes (AGA)
. Ordre des architectes français

Le mandataire est inscrit au Registre suisse
* ☑ A des architectes
☐ B des architectes
☐ C des techniciens

* Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.

Jucker Architecture SA, Genève

schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

www.sia.ch
t zentrale 01 283 15 15
f zentrale 01 201 63 35
t verkauf 061 467 85 74
f verkauf 061 467 85 76

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09

1 Bases contractuelles et ordre de priorité en cas de contradiction

1 * ☑ Le présent contrat et ses annexes selon la liste en p. 11

2 * ☑ L'offre du mandataire avec la description des prestations datée du: 14.10.1999
validée le: 11.03.2010

L'offre du mandataire avec la description des prestations datées du 14.10.1999 et l'estimation sommaire des coûts du 03.05.2001, réactualisées au cours d'une séance réunissant toutes les parties, qui a eu lieu le 11.03.2010 (cf annexe 6 s'agissant du coût de l'ouvrage et du calcul des honoraires)

3 * ☑ Le descriptif de la mission, y compris les dispositions du mandant relatives au projet,
datées du:
validées le:

Cahier des charges de l'appel d'offres de mai 1999 - rapport du jury du 20.07.2000

4 * ☑ Les valeurs statistiques Z1 et Z2 pour la calculation du «temps moyen nécessaire, en heures» (T_m), publiées par la SIA:
* ☐ état lors de la conclusion du contrat
☑ état le: 2010 Z1 = 0.062
2010 Z2 = 10.58

5 * ☐ Le règlement SIA 102 (édition 2003)

6 * ☑ Conditions générales de la Ville de Genève (2005), Charte graphique de la Ville de Genève dans sa dernière édition, y compris dans la mesure du possible ses éventuelles modifications ultérieures. Tarifs et conditions de remboursement aux mandataires des frais de reproduction de plans et autres documents (2009). Directives relatives à la constitution des dossiers définitifs par opération.

7 * ☑ Le règlement SIA 102 (édition 2003)

En cas de contradiction, les documents qui forment les bases contractuelles prévalent dans l'ordre dans lequel ils sont énumérés dans la liste ci-dessus. En cas de contradiction de documents de même rang, le plus récent prévaut sur le plus ancien.
Le règlement SIA 102 (2003) est déterminant pour la définition des termes employés.

* Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.

Date et signature des parties contractantes

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09

2 Prestations et rémunération du mandataire

2.1 Prestations

Les prestations du mandataire

* ☑ sont décrites dans son offre du: 14.10.1999 (validée le: 11.03.2010)

☑ comprennent les prestations ordinaires suivantes, au sens de l'art. 4 du règlement SIA 102 (2003):

Avant-projet:	Recherche de partis et estimation sommaire des coûts de construction	0.00 %	
	Avant-projet et estimation des coûts	2.00 %	2.00 %
Projet de l'ouvrage	Projet de l'ouvrage	13.00 %	
	Etudes de détail	4.00 %	
	Devis	4.00 %	21.00 %
Procédure de demande d'autorisation	Procédure de demande d'autorisation		2.50 %
Appel d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication	Plans d'appel d'offres	10.00 %	
	Appel d'offres et adjudication	8.00 %	18.00 %
Projet d'exécution	Plans d'exécution	15.00 %	
	Contrats d'entreprises	1.00 %	16.00 %
Exécution de l'ouvrage	Direction architecturale	6.00 %	
	Direction des travaux et contrôle des coûts	23.00 %	29.00 %
Mise en service, achèvement	Mise en service	1.00 %	
	Documentation de l'ouvrage	1.00 %	
	Direction des travaux de garantie	1.50 %	
	Décompte final	1.00 %	4.50 %
Total prestations ordinaires			93.00 %

* ☐ comprennent les prestations suivantes, à convenir spécifiquement au sens de l'art. 3.3.4, resp. 4 du règlement SIA 102 (2003):

* ☑ sont convenues de la façon suivante:

Voir conditions générales du contrat de mandat de la Ville de Genève (version 2005) mises en annexe. Une retenue de garantie de 10% de la valeur des prestations net HT sera appliquée jusqu'à l'octroi de l'autorisation de construire. Dès que l'autorisation aura été délivrée, délai de recours exclus, cette retenue sera payée au mandataire. Cette même retenue sera ensuite appliquée aux phases d'exécution jusqu'au décompte final (art. 1.4.4 SIA 102)

* Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.

Date et signature des parties contractantes

Jucker Architecture SA, Genève

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09

2.2 Bases pour le calcul des honoraires

–* ☑ **Rémunération d'après le coût de l'ouvrage, selon annexe 6**

Le calcul des honoraires d'après le coût de l'ouvrage selon l'art. 7.2–7.5 du règlement SIA 102 (2003) résulte:

* ☑ du décompte final
☐ du devis
☐ du calcul du coût de l'ouvrage suivant:

Le facteur de base pour le temps nécessaire p est calculé sur le coût d'ouvrage total soit :
- architecture CHF 46'000'000.00
- scénographie CHF 10'000'000.00

Les honoraires correspondant aux prestations effectuées se calculeront sur la base des estimations des coûts validées par la Ville de Genève, soit : validation de l'avant-projet
validation du devis général

Les honoraires sont fixés sur la base de ce calcul d'après le coût de l'ouvrage. Le décompte final des honoraires est aussi calculé avec les facteurs «temps moyen nécessaire, en heures» (T_m) et «temps prévu» (T_p) spécifique à un mandat et non pas avec le temps effectif employé pour le projet.

Les coûts d'ouvrage prévisibles déterminant le temps nécessaire s'élèvent à: CHF 56'000'000.00

majoration pour transformation en %: 15.00

selon la catégorie d'ouvrage: VII avec le degré de difficulté n: 1.30

Part de prestation q en %: 93.00

Facteur d'ajustement r: 1.05
Pour un facteur d'ajustement différent de 1.0, les circonstances suivantes sont prises en compte:

. Organisation complexe du mandat

Facteur de groupe i: 1.00
Les facteurs différents de 1.0 doivent apparaître dans le calcul des coûts des honoraires (annexe 6).
Justification pour le facteur i différent de 1.0:

* Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.

Date et signature des parties contractantes

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09

Facteur pour prestations spéciales s: 1.00
Les facteurs différents de 1.0 doivent apparaître dans le calcul des coûts des honoraires (annexe 6).
Pour un facteur d'ajustement différent de 1.0, les circonstances suivantes sont prises en compte:

–* ☐ **Rémunération d'après le temps employé**

Le calcul des honoraires d'après le temps employé résulte
* ☐ des catégories de qualification (taux d'honoraires déterminant selon annexe 4)
☐ des salaires, avec le taux de majoration suivant:
☐ de la rémunération horaire moyenne avec le facteur d'ajustement a
pour les phases 31 =
32 =
33 =
41 =
51 =
52 =
53 =

et la rémunération horaire moyenne des honoraires h = CHF

–* ☐ **Rémunération selon le montant arrêté**

La rémunération selon le montant arrêté (prix ferme) est déterminée de façon:
* ☐ forfaitaire (sans prise en compte du renchérissement)
☐ globale (avec prise en compte du renchérissement)

* **Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.**

Date et signature des parties contractantes

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09

2.3 Mode et montant de la rémunération

Le mandant rémunère les prestations fixées dans le présent contrat de la façon suivante:

Description générale des prestations	Estimation des honoraires en CHF d'après les coûts de l'ouvrage	d'après le temps employé	Montant arrêté en CHF
Prestations ordinaires:			
Honoraires pour architecture et muséographie			
31 Avant-projet	228'552.35		
32 Projet de l'ouvrage	2'399'799.65		
33 Demande d'autorisation	285'690.45		
41 Appel d'offres	2'056'971.10		
51 Projet d'exécution	1'828'418.75		
52 Exécution de l'ouvrage	3'314'009.00		
53 Mise en service, achèvement	514'242.80		
Prestations à convenir spécifiquement:			
Voir article 4			
Total des honoraires de l'architecte (TVA exclue):	10'627'684.10		

TVA en sus au taux actuel de 7.60 %

* ☑ Calcul des honoraires selon annexe 6

3 Indemnisation des frais accessoires et du coût de prestations de tiers

Le mode d'indemnisation est le suivant:	* ☑ selon les frais effectifs estimation en CHF	* ☐ selon le montant arrêté en CHF * ☐ forfaitaire * ☐ global	* ☐ En pour-cent du total des honoraires facturés, selon le ch. 2.3
Genre de frais accessoires et de prestations de tiers:			
Frais de tirage et reproduction (voir article 14.3)	100'000.00		
Temps de déplacement: (voir article 14.3 du présent contrat)			
Frais de déplacement: (voir article 14.3 du présent contrat)			
Total (TVA exclue):	100'000.00		

TVA en sus au taux actuel de 7.60 %

* Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.

Date et signature des parties contractantes

Jucker Architecture SA, Genève

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09

4 Rémunération des prestations encore à préciser

Les prestations qui ne peuvent pas encore être définies complètement à la conclusion du contrat sont mentionnées ci-dessous:

(voir article 14.1)

Les parties contractantes conviendront du contenu et de l'étendue de ces prestations avant leur exécution.

La rémunération est déterminée d'après:

* ☐ le temps employé, selon les taux mentionnés en annexe **4**
☐

5 Adaptation des rémunérations au renchérissement

Les honoraires, à l'exception des montants forfaitaires arrêtés, feront l'objet d'une adaptation au renchérissement selon l'accord suivant:

Aucune adaptation de prix liée au renchérissement n'est due pendant trois ans soit jusqu'au 31.12.2013.
Au-delà de cette date, le renchérissement sera calculé conformément aux directives KBOB avec adaptation des indices une fois par année. Le renchérissement est applicable uniquement si le changement de l'indice suisse à la consommation dépasse 2%.

L'indemnisation pour les frais accessoires et coût de prestations de tiers fera l'objet d'une adaptation au renchérissement selon l'accord suivant:

Néant

6 Conditions de paiement

Les paiements sont effectués

* ☑ selon une facturation périodique établie par le mandataire et pour les prestations fournies, les frais accessoires et les coûts de prestations de tiers. Les montants exigibles doivent être payés dans un délai de: 30 jours à dater de l'établissement de la facture.

* ☐ selon l'échéancier en annexe **5**. Les paiements sont effectués à la date convenue.

* **Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.**

Date et signature des parties contractantes

Jucker Architecture SA, Genève

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09

NVK

7 Degré de précision des informations relatives aux coûts

Lorsqu'il donne des indications sur les coûts, le mandataire respecte le degré de précision suivant:

* ☐ selon l'art. 4 du règlement SIA 102 (2003)
  estimation des coûts (avant-projet) ± 15%
  devis ± 10%

* ☑ selon la convention détaillée au ch. 14.

8 Échéances et délais

* ☑ Échéances et délais prévus:

Avant-projet et estimation sommaire des coûts:	juillet	2010
Projet définitif:	printemps	2011
Devis général:	été	2011
Dépôt de l'autorisation de construire :	été	2011
Début des travaux:	hiver	2013
Durée des travaux:	36 mois environ	

Restent réservés les délais pour d'éventuels recours.

* ☐ La liste des échéances et des délais figurant en annexe 1 est déterminante.

9 Organisation du projet

* ☑ Organisation du projet (intervenants du projet et leurs relations contractuelles):

La direction et la coordination générale du projet sont assurées par le service d'architecture de la Ville de Genève.

Architectures Jucker SA agit en tant que pilote

Voir organigramme en annexe 13

* ☐ Les intervenants du projet et leurs relations contractuelles sont présentés en annexe 2.

* Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.

Date et signature des parties contractantes

Jucker Architecture SA, Genève

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09

10 Échange et sauvegarde des données

* ☑ Échange et sauvegarde des données:

Selon la Charte graphique de la Ville de Genève dans sa dernière édition, y compris dans la mesure du possible ses éventuelles modifications ultérieures. Selon les directives relatives à la constitution de dossiers définitifs par opération.

* ☐ Les dispositions concernant l'échange et la sauvegarde des données sont présentées en annexe 3.

11 Représentation et pouvoirs

Le mandataire a le droit, dans la mesure où cela n'engendre aucun retard important ou aucun grave préjudice financier pour le mandant, de le représenter pour autant que les sommes en jeu n'excèdent pas

CHF 0.00 (TVA exclue) individuellement ou

CHF 0.00 (TVA exclue) globalement.

A ce titre, il a la faculté de:

* ☐ conclure des contrats avec des tiers ou les modifier
☐ reconnaître et réceptionner les prestations de tiers
☐ donner des instructions à des tiers.

De manière générale, le mandataire est autorisé

* ☐ à traiter avec les pouvoirs publics et à leur adresser des demandes.
☐

12 Assurances

Le mandataire est couvert par une

* ☑ assurance responsabilité civile professionnelle
☐ assurance responsabilité civile professionnelle pour consortium

Couverture pour les dommages corporels et matériels, CHF

Couverture pour les dommages à des constructions, CHF

Compagnie d'assurance cf art. 14.6 et annexe 12 N° de police

* Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.

Date et signature des parties contractantes

Jucker Architecture SA, Genève

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09

13 Résolution des conflits et droit applicable

13.1 Médiation

* ☐ En cas de contentieux, une médiation est entamée avant de saisir l'instance judiciaire.

* ☐ Est désigné comme médiateur:

* ☐ Le médiateur sera choisi en cas de besoin.

13.2 Juridiction compétente

La juridiction compétente est le tribunal ordinaire du domicile/siège
* ☐ du mandataire
☑ du mandant
☐

La juridiction compétente est
* ☐ le tribunal arbitral selon la directive SIA 150

13.3 Droit applicable

Le droit suisse est applicable pour toutes les questions relatives au présent contrat.

14 Dispositions particulières

Les dispositions particulières ci-après l'emportent, le cas échéant, sur les autres dispositions du présent contrat et ses annexes.

Voir annexe 14

* Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.

Date et signature des parties contractantes

Jucker Architecture SA, Genève

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09

Le présent contrat est établi et signé en 4 exemplaires.

Lieu et date:
09 JUIN 2010

Pour le mandant:
La Ville de Genève,
représentée par

Monsieur Rémy Pagani

Lieu et date:

Pour le mandataire:
Groupement d'architectes :
Ateliers Jean Nouvel représentés
par Alain Trincal
Architectures Jucker SA représentée
par Fabrice Jucker
Bureau d'architecture Von Kaenel
Nadège et Diserens Brigitte
représenté par Nadège Von Kaenel
représenté par Brigitte Diserens
Paris le 3/6/2010

Annexe

Extrait du règlement SIA 102 (2003) concernant les prestations et honoraires des architectes (Art. 1) daté et signé par les parties.

Genève 4/6/2010

Liste des annexes

Annexes datées et signées par les parties*

1 * ☐ Échéances et délais
2 ☐ Organisation du projet (intervenants du projet et leurs relations contractuelles)
3 ☐ Dispositions concernant l'échange et la sauvegarde des données
4 ☐ Catégories d'honoraires et taux d'honoraires à la date de la signature du contrat
5 ☐ Échéancier des paiements
6 ☑ Calcul des honoraires d'après le coût de l'ouvrage
7 ☑ Conditions générales du contrat de mandat de la Ville de Genève (2005)
8 ☑ Tarifs conditions remboursement aux mandataires frais reproduction doc.
9 ☑ Directives relatives à constitution dossier définitifs par opération
10 ☑ Dispositions particulières liées à la mise en valeur des collections
11 Tableau de répartition des prestations entre les membres de l'association d'architectes
12 Assurances RC des différents membres de l'association
13 Organigramme
14 Dispositions particulières

* Cocher ce qui convient et compléter si nécessaire.

SIA 1002 copyright © by SIA Zurich 2003-09